



N°49 SERRE VIVANTE

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

Protection de l'environnement et du cadre de vie dans le Pays dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône depuis 1992.



© nousvoulonsdescoquelicots.org

ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOSSIER P.13



VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE



26
SEPT

CHAMOLE, VISITE DU PARC ÉOLIEN TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉNERGIE RENOUVELABLE

Avant de se retrouver au pied des éoliennes, l'association « Vents du Grimont », initiatrice du financement citoyen de ce parc éolien à 3km de Poligny, nous présentera l'histoire du projet de Chamole. Elle nous informera sur les enjeux locaux économiques, sociaux et environnementaux des énergies renouvelables ici et ailleurs.

🕒 14h-18h 📍 RDV à Orchamps, place du Gévot (covoiturage possible)

VOIR DOSSIER PAGE 13

10
OCT

SALANS, VISITE DE LA FERME À LA DÉCOUVERTE DU CYCLE NATUREL DE LA SPIRULINE

Nicolas Sarrazin, spirulinier, nous ouvre sa ferme à Salans, située rive gauche du Doubs, entre Dampierre/Fraisans (Jura) et Saint Vit (Doubs). Visite gratuite, ouverte à tous.

Réservation obligatoire au ☎ 06 24 46 69 68.

🕒 14h30 📍 Chemin des Bouteillers, 39700 Salans

VOIR L'ARTICLE PAGE 6



Indispensable solidarité, urgence à changer de modèle

Dans la crise sanitaire mondiale, pour des semaines encore, voire des mois, une grande partie de l'humanité est confinée. Nos pensées vont en premier lieu en soutien aux malades et aux proches des victimes, ainsi qu'à tout le personnel soignant, à toutes les personnes qui continuent à travailler, en prenant des risques pour leur santé afin que les services de base puissent être assurés, tous ses « premiers de corvée » qui font que notre pays tient debout.

La « relance » qui se prépare doit être l'occasion de revoir l'échelle des valeurs qui structurent nos sociétés, la sortie de crise doit être l'occasion de réévaluer l'utilité sociale des différentes activités économiques. Par ailleurs, nous avons impérativement besoin de décisions internationales courageuses pour faire face à deux autres urgences : le changement climatique et l'effondrement du vivant. En 2008, les mesures prises dans le monde pour juguler les conséquences de la crise financière ont bénéficié surtout aux plus aisés, aux banques et aux industries polluantes. Même si le contexte et la nature de la crise sont très différents en 2020, nous ne pouvons pas nous permettre de répéter les mêmes erreurs. À l'instar du secteur aérien, si les industries les plus polluantes s'activent déjà pour bénéficier des efforts de relance, obtenir de nouvelles dérégulations, enterrer les normes environnementales et sociales, au prétexte de retrouver une croissance économique en réalité fondée sur des activités toxiques et sources d'inégalités, il faut concevoir des plans de relance qui bénéficient en priorité aux citoyen·nes, à leur santé, à leur bien-être, à leur environnement et au climat. Il s'agit évidemment de concilier justice sociale et transition écologique.

Notre société a besoin d'une nouvelle donne, un véritable green new deal. Lire, jouer, faire de la musique ou du jardin, bricoler... et se reconnecter. Prenez soin de vous et de vos proches !

“Le coronavirus est une crise sanitaire ... il est aussi le témoignage du dérèglement du monde”

Pascal BLAIN,
rédigé le 24 avril 2020

LES RÉDACTEURS SERRE VIVANTE



Laurent
Champion



Claire
Chantefoin



Sylvie
De Vesvrotte



Ludvine
Gérardin



Charly
Gaudot



Claude
Jeanroch



Jean-Claude
Lambert



Joël
Poiret



Jean-Jacques
Rébillard



Nathalie
Rude

SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
SPIRULINE PAYSANNE Bienvenue à la ferme de Salans	6
LUDOTHÈQUE À nous de jouer !	8
DE FIL EN AIGUILLES Un bel ouvrage !	9
PATRIMOINE	10
L'ÉGLISE DE LAVANS-LES-DOLE Quelques repères	10
HOMMAGE À BULLE Gilles Malapert	12
DOSSIER	13
ÉNERGIES RENOUVELABLES Consommer moins, consommer mieux, produire « renouvelable » pour réduire les risques...	
ENVIRONNEMENT	21
CARRIÈRE DE MOISSEY Besoins en baisse, nuisances et dangers constants	21
LES OISEAUX De formidables ambassadeurs pour la nature	22
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE Attention aux piqûres de tique et de taon, mais aussi de moustique tigre !	24
LA PERMACUTURE Redonner de la vie à son jardin	26
ÉTEIGNEZ LA LUMIÈRE : La nuit vous dit merci !	28
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	29
AGENDA	32

JOURNAL D'INFORMATION DU MASSIF DE LA SERRE

Édité par l'association Serre Vivante,
39 290 MENOTEY.

✉ serre.vivante@wanadoo.fr

🌐 serre-vivante.pagesperso-orange.fr

Imprimeur : FCI, 21130 Auxonne - 03 80 37 45 03

Tirage : ISSN 2112-8073 - Tirage : 10 000 ex.

Conseil d'Administration :

- Jean-Claude LAMBERT, président, Romange
- Claire CHANTEFOIN, vice-présidente, Sermange,
- Pascal BLAIN, trésorier, Menotey,
- Christine van der VOORT, secrétaire, Romange
- Laurent CHAMPION, Chevigny,
- Charly GAUDOT, Brans,
- Ludvine GERARDIN, Offlanges,
- Nathalie RUDE, Romain
- Marie-Jo GAILLARD Labergement-les-Auxonne

Grand merci à toutes celles et ceux qui ont relu
ces pages avec attention.



BRANS, GRAND NETTOYAGE AU MONT ROUTEAU

Le Routeau est un lieu hautement symbolique tant pour l'attachement que les habitants de Brans lui accorde que pour son intérêt écologique.

Cette pelouse sèche recèle des milieux naturels et des espèces végétales et animales malheureusement de moins en moins répandues du fait de la déprise ou au contraire de l'intensification agricole des anciens parcours de pâturages communaux, qui représentent la majorité des pelouses sèches dans le Jura. Le chantier éco-volontaire organisé en janvier 2020 par Les amis de la Serre et la fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement, Jura-Nature-Environnement, a permis le nettoyage du site et l'élimination de nombreux déchets abandonnés : ferraille, verre, vieilles bâches etc. Cela constitue une première action fédératrice, avant de pouvoir relancer une dynamique autour de l'entretien de ce site patrimonial.

jne.asso.fr Willy Guillet : 03.84.47.24.11 - contact@jne.asso.fr



CHEVIGNY, NOTRE VIE AVEC LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

C'est le titre que la Mutualité Sociale Agricole avait donné à cet après-midi d'échanges à l'initiative des délégués MSA locaux vendredi 6 décembre 2019 à la salle des fêtes de Chevigny.

Christophe Bolard, coordinateur Grand Est Bourgogne Franche-Comté de l'association PRIARTEM (Pour Rassembler Informer et Agir sur les Risques Liés aux Technologies Électromagnétiques) est venu expliquer les conséquences éventuelles de l'utilisation actuelle des nouvelles technologies. Les ondes sont partout. Dans la population, 2 à 3 % des personnes sont électrosensibles. Pour elles cela signifie des maux de tête, des acouphènes, des vertiges, des troubles du sommeil ou encore une grande fatigue. Une protection spéciale est nécessaire. Cette association agit depuis 20 ans pour la protection de la santé et de l'environnement, face aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.

PRIARTEM Dole - Christophe Bolard : 03.84.82.07.32



BREVALS, UNE USINE À GAZ À L'ENTRÉE DE DOLE

Après des années d'incertitudes, une grande usine de méthanisation sort de terre.

Le « biogaz » n'a rien de bio. Le méthane fabriqué dans cette installation est un gaz à effet de serre 30 fois plus polluant que le CO₂. Le digestat, déchet issu du processus de méthanisation, sera utilisé comme amendement des sols sur le territoire du Grand Dole. Ce n'est en aucun cas un engrais vert. Très proche des fertilisants minéraux, il peut contenir des métaux lourds (chrome, brome...) ce qui représente un risque pour les nappes phréatiques et notre approvisionnement en eau potable. Pour les riverains, les désagréments sont légion : odeurs jusqu'à 3 km (œufs pourris...), mouches, rats, mortalité accrue des abeilles et des vers de terre, perte de valeur des biens immobiliers... Créée en 2015, dès l'annonce du projet, Covie-Jura est une association membre du Collectif National Vigilance Méthanisation (CNVM) qui regroupe 90 associations, en lien avec le collectif CSNM (composé de chercheurs, de scientifiques, d'universitaires). Elle est présidée par Benoit Morland. Info et adhésion à Covie Jura (2 €) : coviejura@orange.fr

Fiches pratiques d'informations : cnvm.fr



CHEVIGNY, AUPRÈS DE MON ARBRE

Le site du chêne de la Manche « mérite d'être mis en valeur ».

C'est ce à quoi travaille l'association Le Chêne et le réseau qui étudie la possibilité de rénover le chemin pédagogique créé en 2009.

Ce magnifique chêne situé sur la route d'Auxonne est en effet classé arbre remarquable de France depuis cette date. Soucieux de la sauvegarde

de ce site remarquable dont les habitants du village et visiteurs occasionnels peuvent profiter, Paul Ray, président de l'association et Laurent Munier, trésorier, ont organisé une rencontre sur place avec Robert Forêt, maire de Chevigny, des représentants de l'ONF et du Grand-Dole, afin de faire un état des lieux, préalable à la réhabilitation du site. Si un retour aux membres du conseil municipal a déjà eu lieu le 25 février dernier, il reviendra aux élus de la nouvelle équipe de se saisir du dossier et d'accompagner au mieux les bonnes volontés mobilisées pour améliorer notre cadre de vie et valoriser notre patrimoine.

Paul Ray - 03.84.82.18.63 - plray06@gmail.com



DAMPIERRE, LIVRES BIEN FRAIS!

La commission embellissement a installé, vendredi 13 mars 2020, une boîte à lire originale.

Après Petit-Mercey et Château-neuf, c'est maintenant au tour du centre bourg d'être équipé. Joss Bernard est à l'initiative de cette idée un peu folle de boîte à lire dans un vieux réfrigérateur. Jean-Pierre Dubois, carrossier à Dampierre, a peint gracieusement l'appareil récupéré à la déchetterie. Caroline, Nathalie et Joss se sont occupées des décors peints sous l'œil bienveillant des trois agents communaux qui ont dû résoudre les problèmes techniques de l'implantation. Cette boîte à lire est maintenant opérationnelle, aux habitants de la faire vivre en déposant, empruntant, rapportant (ou non) des livres, des albums jeunesse, des bandes dessinées...

24ème
Parlement
des enfants

DAMMARTIN- MARPAIN,

ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Pour la 24^e édition du « Parlement des enfants » des élèves de CM2 ont rédigé une proposition de loi sur le thème de « l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Cette opération coorganisée par l'Assemblée Nationale et le ministère de l'Éducation Nationale offre aux jeunes une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Les élèves de la classe d'Alicia Valet ont élaboré une proposition de loi au terme d'échanges et de discussions qui leur ont donné un aperçu du débat démocratique. La classe a reçu les visites d'un député et d'un maire, questionnés sur leurs rôles et leurs missions. Le sujet traité a été l'occasion pour tous de découvrir combien notre société, et en premier lieu l'éducation, est imprégnée de nombreux stéréotypes. Malgré les avancées dans le domaine de l'égalité et des libertés qu'ont enfin obtenues les femmes – tel le droit à avoir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari – il y a encore fort à faire. Les élèves ont dû beaucoup réfléchir et se concentrer pour expliciter et mettre en forme leurs idées. Leur conclusion est claire : toutes ces idées reçues ont des conséquences sur l'avenir des jeunes, leur futur métier, leurs loisirs, leurs activités sportives et leur confiance en eux.

🌐 parlementdesenfants.fr - Tél. école : 03.84.70.37.06

ECLANS-NENON,

LE CYCLE DE L'EAU EXPLIQUÉ AUX ENFANTS

Mardi 11 février 2020, les écoliers d'Archelange ont visité la station d'épuration à filtre de roseaux d'Eclans-Nenon et la station de pompage d'eau potable de Lavans-lès-Dole.

Gilles Chaland, responsable de la SOGEDO, a expliqué aux enfants de Grande Section, CP et CE1 ce que devient l'eau de leur douche ou celle des toilettes lorsqu'ils tirent la chasse. À Eclans-Nenon, depuis 2015, les eaux usées sont filtrées par les roseaux. Épurée, l'eau retourne ensuite au Doubs voisin. Les enfants ont ensuite découvert la station de pompage de Lavans-lès-Dole qui alimente les communes membres du syndicat des eaux de Moulin Rouge en eau potable. Cette visite a permis de sensibiliser les écoliers à l'environnement et aux économies d'eau.

LES CROQUEURS

CHERCHENT NOUVELLE SÈVE

L'association des Croqueurs de Pommes Jura-Dole et Serre réunit plus d'une centaine de passionnés.

La 21^e assemblée générale organisée à Chevigny fin novembre 2019 a été l'occasion pour Daniel Dubrez, son président, d'annoncer sa volonté de passer le témoin après 15 ans à la tête de l'association. L'activité est riche et variée : 4 200 kg de pommes ramassées, l'entretien et la restauration de plusieurs vergers, les nombreuses greffes, plantations et tailles de fructification au verger conservatoire de Montmirey et à celui de Chevigny (géré par Laurent Champion) ou encore la taille de formation à Amange. L'association a aussi organisé une bourse aux greffons à Champvans et participé à plusieurs manifestations locales : Journée des plantes de Rainans, Journée de l'habitat, Fête des associations et journée du Chat Perché à Dole ainsi qu'à la Fête du Potager du Roi à Versailles. Toute l'année, l'association conseille ses adhérents mais a besoin aussi de leur soutien dans les actions engagées. Rejoignez-les pour aider à sauvegarder notre patrimoine fruitier.

🌐 croqueursjds.free.fr



MOISSEY,

RANDONNER AVEC LE FOYER RURAL

Les marcheurs de Moissey se retrouvent tous les mercredis à 13h30 sur la place de Moissey

La section « randonnée pédestre » du Foyer Rural de Moissey compte 48 membres qui viennent de Moissey, des communes environnantes du Jura et des départements voisins. Les randonnées se déroulent principalement dans le massif de la Serre ou à proximité, et la distance moyenne est de 11 km. En plus de ces randos à la demi-journée, deux ou trois sont organisées sur une journée (de 14 à 20 km avec repas tiré du sac) pour découvrir d'autres paysages (Mont Poupet, Arbois, Baume-les-Messieux, Mont d'Or...).

👤 Gérard THIRION - Tél. 03.84.70.25.02

MOISSEY,

PREST'A DOM!

Frédéric Veuriot et Hélène Schwab qui habitent Moissey proposent depuis quelques mois leurs services au domicile des personnes pour les soulager dans leur quotidien.

Ils effectuent par exemple le ménage, les vitres, l'évacuation de déchets... mais aussi des travaux de bricolage : changement d'ampoules, pose de rideaux, montage de meubles... Prest'A Dom, peut aussi faire du jardinage, tondre la pelouse, tailler les haies, créer des plans inclinés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite... « La population vieillit et il nous semble primordial d'aider au mieux les personnes âgées, en leur permettant de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile, en préservant leur autonomie », indique le couple qui précise que « Grâce à l'agrément "services à la personne", nos clients peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % ». Bonne chance à leur initiative!

👤 Tél. 07.87.95.21.15 ou 06.18.21.49.12 - Mail : prestadom@orange.fr



MONTMIREY-LA-VILLE, QUAND LES RACINES S'EMMÊLENT...

Les plantes sauvages médicinales et comestibles ont hélas peu à peu perdu leur place ces dernières décennies.

Aujourd'hui il existe un véritable engouement vis-à-vis du « vivre sain », que ce soit à travers notre alimentation, notre rythme de vie mais aussi à travers notre façon de nous soigner, et les Simples refont doucement parler d'elles. Le projet de Maryline s'articule autour de ces plantes : elle réalise de la transformation végétale de plantes issues de la cueillette sauvage ou cultivées à Montmirey-la-Ville. Et sa petite herboristerie propose déjà des sirops (romarin, thym, sureau, églantier) et des tisanes aux noms évocateurs (Réveil, Digestive, Détente, Détox, Printemps, Été, Automne, Hiver) mais encore des macérats huileux (Millepertuis, Armoise, Coquelicot, Calendula, Camomille...) et des divers baumes (Eucalyptus, Plantain, Arnica, Bouillon blanc). Par ailleurs, Maryline envisage d'organiser des sorties botaniques pour apprendre à déterminer les plantes et découvrir leurs usages.

🌐 lesracinessemmellent.fr 👤 Maryline Mader - Tél. 06.31.16.82.12



ORCHAMPS ET LA BARRE, ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

Un projet commun porté par les deux villages.

Lundi 10 février à la mairie d'Orchamps, les maires et les membres des deux conseils municipaux étaient réunis pour la présentation par la SEM EnR Citoyenne (société d'économie mixte énergie renouvelable citoyenne du Jura) et la SEM Côte-d'Or Énergies de la préfaisabilité du projet. Cette première phase du projet, qui en comporte trois, pourrait aboutir à la construction de plusieurs éoliennes citoyennes, uniquement sur des terrains communaux des deux villages afin que les revenus issus de l'exploitation des énergies renouvelables restent sur les territoires, au profit des citoyens. Les communes de La Barre et d'Orchamps ont confirmé leur collaboration avec les deux SEM ainsi qu'avec la coopérative de citoyens et d'acteurs locaux JuraSCIC (Jura Société Coopérative d'Intérêt Collectif). La phase d'études (24 à 36 mois) devra être engagée par les nouvelles équipes municipales.

jurascic.com



RANCHOT, CONCOURS BIODIVERSITÉ

L'école Concordia de Ranchot se met au vert en tentant de relever le défi "Les enfants pour la biodiversité" organisé par Milan Presse.

Encadrés par leurs enseignants, les 24 élèves de la classe de CM1 et CM2 d'Anne Valérie Simonnet vont enquêter pour écrire un reportage sur une espèce qui vit autour de leur école, s'interroger sur la protection de la nature, et créer une affiche de campagne pour défendre la biodiversité ! Jeudi 20 février, après une observation de la faune et de la flore autour des rives du Doubs, les élèves se sont livrés à un jeu collectif, animé par Fabien Négrello du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Bresse (CPIE), qui leur a permis de comprendre l'importance d'une chaîne alimentaire dans un écosystème. Nos journalistes en herbe disposent encore de quelques semaines pour peaufiner leur enquête.

enfants-pour-la-biodiversite.com



ORCHAMPS, AG DE LA MAISON DU PATRIMOINE

Une occasion pour les soixante personnes présentes samedi 15 février de revenir sur les activités de 2019 : bulletins, sorties, voyage dans le Haut-Jura, exposition et conférences, édition du jeu de Mémoire « Croix Pattées » (toujours disponible !)...

Les projets pour 2020 sont nombreux : voyage « Peugeot et Ronchamp », expo « Collections personnelles », conférences diverses dont la micromécanique, bulletins, signalétique de la Serre. L'association se mobilise aussi pour la restauration de la fontaine de Sermange en appui à la commune et avec la fondation du Patrimoine.

2 rue de l'Église, 39700 Orchamps [Alain Frionnet, président : 06 30 21 21 77](mailto:Alain.Frionnet@patrimoine.com)



RAINANS, CHANTIER PARTICIPATIF

Le 7 mars 2020, 16 volontaires, dont de nombreux riverains, se sont retrouvés sur les pelouses sèches de Chaudes-au-Loup, à Rainans, pour un chantier en faveur de la faune et de la flore.

Façonnés et entretenus par les activités pastorales traditionnelles pendant des siècles, ces sites se trouvent sur des terrains superficiels, pauvres en nutriments, où la roche affleure. Peu productifs, ils accueillent cependant une végétation diversifiée et spécifique, comme les orchidées et les plantes aromatiques. Pour ne pas perdre cette flore, ni la faune inféodée, il est nécessaire de renouer avec des pratiques disparues depuis des décennies : un pâturage raisonné centré sur la qualité et non sur la quantité. Les chantiers consistent souvent à débroussailler les zones inaccessibles aux bêtes, pour que celles-ci puissent accéder de nouveau à la pelouse et l'entretenir. Le chantier, complémentaire à des travaux de réouverture plus conséquents, s'est concentré sur des actions manuelles ayant une forte plus-value pour le milieu naturel comme la libération d'un murger des arbustes qui l'avaient recouvert pour restaurer un espace vital à de nombreuses espèces. Des de pierre édifés au fil du temps par les bergers qui épierraient les pâturages et les prés de fauche, ils servent d'abri à de nombreux reptiles, insectes et même à certaines espèces d'oiseaux. L'équipe s'est attelée ensuite à libérer le sol des débris du précédent débroussaillage qui en se décomposant auraient changé l'équilibre du milieu par l'apport d'humus. Enfin, un linéaire d'anciens barbelés, pris dans une haie, a été retiré. Les pelouses sèches de Chaudes-au-Loup, classé Espace Naturel Sensible, font l'objet d'un projet de conservation concerté entre le Grand Dole, la commune de Rainans et Jura Nature Environnement : un pâturage est remis en place avec Arnaud David, éleveur ovin à Rainans.

jne.asso.fr [Willy Guillet](mailto:Willy.Guillet@jne.asso.fr) : Tél. 03.84.47.24.11 - contact@jne.asso.fr
serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/49Chaudes-au-Loup.pdf



RANS, PROTÈGE SON PATRIMOINE

La pierre tombale de Marguerite-de-Salins va se refaire une beauté : démoussage, nettoyage et réfection des inscriptions.

Marguerite de Salins demeurait au château. À son décès en 1485, elle fut enterrée à l'intérieur de l'église. Vers 1890, la pierre tombale de 1,5 tonne et 2,20 m de haut, a été apposée à l'extérieur, sur le mur côté grande Rue. Mercredi 29 mai 2019, elle a été minutieusement descellée par un spécialiste des objets classés. Après restauration, elle retournera de nouveau à l'intérieur de l'église.



VRIANGE, STATUE DES BERGÈRES RESTAURÉE

En 1862 nos anciens ont installé une statue de Marie au lieu-dit Les Bergères, sur la route d'Amange.

Celle-ci, dégradée par les outrages du temps, a été démontée pour être restaurée. Elle a d'abord été sablée, gracieusement, par l'entreprise Ortelli de Brevans, puis restaurée et repeinte par Jean Demilly. Après plusieurs mois de bons soins, cette statue a aujourd'hui retrouvé son emplacement d'origine. Ce lieu est aussi un repère de nivellement, marquant très exactement l'emplacement d'un point géodésique dont on connaît précisément la longitude, la latitude et l'altitude. Ces points permettaient, avant l'avènement de techniques modernes de positionnement par satellite, de déterminer les coordonnées des points de visée utiles à la confection des cartes d'état-major. Il y aurait sans doute bien des choses à dire sur ce lieu et Serre Vivante lance un appel à témoin pour nous éclairer davantage, tant sur le toponyme du lieu que sur l'histoire de l'installation de cette statue et du repère IGN sur son socle.



SPIRULINE PAYSANNE

Bienvenue à la ferme de Salans

Depuis juin 2017, Florence et Nicolas Sarrazin se sont lancés dans la culture de la spiruline à Salans. « J'ai passé quinze ans de ma vie à travailler pour les plus gros pollueurs. Puis un jour, certains mots-clés ont résonné. J'ai voulu faire quelque chose pour les gens, travailler autrement ». Voici comment Nicolas, ancien ingénieur commercial relate sa reconversion. Plus qu'un changement de cap, c'est une véritable prise de conscience écologique pour ce jurassien d'adoption.

Si c'est par hasard qu'il découvre les vertus de cette algue, suite à un reportage à la télévision, c'est sur un terrain familial de 1,5 hectare à Salans que le couple décide d'implanter une ferme de spiruline paysanne biologique.

Ils se forment, apprennent, observent cette culture, avec un premier bassin sous serre. Bientôt, un second, puis un troisième. Aujourd'hui, la ferme est composée de huit bassins sous serre. Les premières souches ont été récupérées auprès de producteurs, « Entre spiruliniers, il y a beaucoup d'entraide, d'échange de savoir-faire, de troc... La filière est attentive aux opportunistes et aux véritables porteurs de projets, mais aussi à la qualité et à l'hygiène des fermes », explique Nicolas.

Cent vingt producteurs sont installés en France, deux viennent de s'installer dans la région, un à Belfort et un autre à Lons-le-Saunier. Tous travaillent dans le respect du cahier des charges de la fédération nationale, le laboratoire répond à des normes sanitaires strictes vers le label : « Spiruline paysanne ».

PREMIÈRE FERME DE SPIRULINE DE FRANCE SUR UN MODÈLE DE RECYCLAGE CONSTANT

Cette algue, découverte il y a très longtemps par les Aztèques pousse naturellement en milieu salin, sous un climat équatorial. Elle a donc besoin d'une température comprise entre 20 et 38 degrés, et un taux d'humidité de 80 % pour s'épanouir. Toutes ces conditions sont réunies sous les serres. « Une souche de spiruline se démultiplie très vite si on lui apporte les nutriments nécessaires. On constate sa croissance avec l'évolution du pH du bassin. », le jus de consoude par exemple est un excellent nutriment qui apporte l'azote nécessaire.



Récolte de spiruline



© C. Chantefoix

Cette ferme est 100 % autonome en énergie. Dès le départ, le choix fut d'investir dans un projet de ferme totalement autonome en eau et en électricité. Les panneaux photovoltaïques produisent toute l'énergie nécessaire au fonctionnement en autoconsommation. Cette culture est celle qui produit le plus de protéines à l'hectare, tout en demandant une consommation d'eau la plus faible (quatre fois moins que le soja, 40 fois moins que le bœuf). Un système de recyclage de l'eau permet une fois cette eau saumâtre filtrée de la réutiliser dans le même bassin. Cette phyto-épuration des rejets de l'eau permet d'utiliser les déchets résiduels en compost. Sans herbicide ni insecticide cette culture est un agrosystème à la fois naturel et très productif qui fonctionne avec un recours minimal aux énergies fossiles. Le seul déchet est le sel, recyclé comme dés herbant ou sel de déneigement.

© photos : N. Sarrazin



Mise en filaments



Séchage des filaments

7 à 8 h de séchage pour parvenir au produit final vendu par Nicolas Sarrazin : la spiruline sèche. Au départ, elle apparaît sous forme de filaments pour lesquels il a fallu à Nicolas un an afin de trouver le bon diamètre des spaghettis de spiruline. « Elle est ensuite façonnée sur place en paillettes séchées. Ces dernières ne se cuisent pas, ne se chauffent pas, et se consomment ainsi en s'ajoutant à l'alimentation habituelle : salades, yaourts, sauces, plats après cuisson... ».

Pour toutes ces étapes, Nicolas a « inventé » les outils nécessaires à la transformation, comme le séchoir avec capteur solaire thermique fabriqué par ses soins pour les besoins de l'exploitation. Toujours en recherche aujourd'hui, il essaie de mettre au point un intrant naturel avec ses collègues de la France entière.

UNE PRODUCTION MISE EN VENTE EN CIRCUIT COURT OU DE PROXIMITÉ

La production de spiruline sèche atteint entre 400 à 600 kg par an dont 80 % à destination des particuliers, le Spirulinier privilégie la vente directe à la ferme ou sur le site, les foires aux plantes ou les intermédiaires comme les AMAP ou magasins bio, pharmacies... La vente en grande distribution est bannie. 5 % de la production est à destination de professionnels tels les restaurateurs ou les éleveurs de chevaux.

✍ Claire CHANTEFOIN



Glace à la banane et à la spiruline

4 bananes,
1 c. à café de spiruline

1. Epluchez vos bananes, puis coupez-les en rondelles. Disposez-les dans un sac de congélation puis placez-les au congélateur pendant quelques heures afin qu'elles durcissent.
2. Dès que vos bananes sont prêtes, mixez-les dans un mixeur avec la spiruline.
3. Laissez durcir votre sorbet au congélateur pendant une heure minimum.
4. Dressez vos boules de sorbet et dégustez aussitôt.



Nicolas Sarrazin, spirulinier

Pourquoi consommer ce « super-aliment » ?

Cette micro-algue ou cyanobactérie de plus en plus prisée par les consommateurs et les végétariens,

contient de nombreuses vertus nutritives. Ce super-aliment aux extraordinaires qualités nutritionnelles, possède les plus hautes teneurs en protéines, calcium, fer, magnésium, bêta-carotène, vitamine B12, vitamine E qui renforce les mécanismes de protection, acide gamma-linolénique et phycocyanine et enfin tous les minéraux nécessaires à notre bien-être.

Un véritable élixir pour les personnes carencées, mais aussi pour renforcer ses défenses immunitaires, lutter contre les stress, accompagner les femmes enceintes ou les sportifs...

UN SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE LA BIOTECHNOLOGIE

Après la période de « sommeil » de la spiruline, revient la saison de production, d'avril à octobre. Les interventions du spirulinier sont alors nombreuses : il faut nettoyer les bassins, nourrir la spiruline, entretenir les cultures, les niveaux d'eau, surveiller le pH de l'eau, effectuer les mesures chimiques et biologiques...

Après récolte, il faudra ensuite de nouvelles manipulations, ainsi que



SPIRULINE DU JURA - Chemin des Bouteillers, 39700 Salans

Nicolas et Florence Sarrazin ☎ 06 87 05 71 32 ✉ SpirulineDuJura@gmail.com



AUXANGE
APRR nous répond

Serre vivante a questionné la société autoroutière sur la gestion des eaux de ruissellement de l'A36 au droit du passage de l'Arne sous l'autoroute, zone à sensibilité écologique forte.

François FARGES, Chef de pôle environnement, explique que le bassin autoroutier d'Auxange collecte les eaux pluviales qui transitent par un bassin antipollution avant de rejoindre l'Arne. Cela permet d'assurer le traitement de la pollution chronique, le confinement d'une pollution accidentelle et également de réguler les débits d'eau en période de fortes précipitations. Il est dimensionné pour accepter les volumes d'eau de ruissellement engendrés par une pluie vingtennale (soit 56 cm en 12h). Ceci explique pourquoi il n'est pas toujours en eau. La loi sur l'eau de 1992 a rendu obligatoire la collecte et le traitement des eaux pour tout nouveau projet. Si cette obligation ne s'applique pas à l'A36 construite antérieurement (en 1980), à Auxange, APRR a construit un tel ouvrage de collecte et traitement pour prendre en considération la sensibilité du milieu. C'est un signe de l'engagement d'APRR à réduire son impact sur l'environnement au-delà du caractère réglementaire. Ces protections ne sont pas réalisées sur l'ensemble du réseau. Des aménagements plus modestes, telles des tranchées enherbées, contribuent aussi à réduire l'impact sur les milieux.



© photos : La Toupie

LUDOTHEQUE

À nous de jouer !

Aurélien Le Borgne exerce le métier peu connu de Ludothécaire. Au volant de son Jumper, il sillonne les cantons du Doubs avec quelques incursions dans le Jura, proposant les services de la ludothèque itinérante Familles Rurales « La toupie ».

UNE LUDOTHEQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



La ludothèque est un lieu entièrement voué au jeu et au plaisir de jouer. Quel que soit son âge, que l'on soit seul ou accompagné, une ludothèque donne accès à des centaines de jeux. Elle propose du jeu sur place, du prêt, des animations, des conseils...

L'axe principal de la ludothèque est de favoriser le jeu sous toutes ses formes pour en faire des espaces relationnels.

Espace de découverte, lieu de détente et de divertissement, la ludothèque implantée dans une commune ou un quartier favorise les échanges intergénérationnels et interculturels, créateurs de lien social.

QUELQUES REPÈRES

C'est en 1935 que la première ludothèque voit le jour à Los Angeles et en 1968 qu'est créée la première ludothèque française par l'Association culturelle bourguignonne de Dijon. Aujourd'hui on compte environ 10 000 ludothèques dans le monde.

ET AUSSI ITINÉRANTE !

« La Toupie » est une des quatre ludothèques régionales itinérantes gérées par Familles Rurales Fédération du Doubs, elle existe depuis 1998 et propose des jeux variés et originaux, dont 950 jeux de

société (de 4 ans à adultes), 80 jeux en bois surdimensionnés, 625 jeux symboliques (d'imitation, faire semblant...). Elle se déplace régulièrement dans des salles des fêtes ou salles de motricité mises à disposition par les communes pour installer différents espaces de jeux pour tous les âges. « La Toupie » a aussi animé des soirées jeux pour des adolescents, pour des adultes, des kermesses, des arbres de Noël. Elle est ouverte aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions...).



Aurélien le Borgne a toujours travaillé dans l'animation. « J'ai toujours été passionné par les jeux de toutes sortes. J'ai été formé avec la maison des jeux de Grenoble. En 2004, j'ai obtenu mon premier poste à Valdahon (Doubs), loin de ma Bretagne natale. J'ai pu faire de ma passion un métier ».

En 2004, j'ai obtenu mon premier poste à Valdahon (Doubs), loin de ma Bretagne natale. J'ai pu faire de ma passion un métier ».

Il intervient régulièrement au relais et à la SMA (crèche) de Fraisans et a assuré les animations pour les arbres de Noël de Pagny et les soirées jeux des Paviou, (association des parents d'élèves). Il est intervenu à Sermange pour l'école et a fait une animation à Orchamps avec la maison du Patrimoine. Il anime à la médiathèque de Gendrey des après-midi jeux lors de chaque période de vacances.



Retrouvez toutes les informations sur :

famillesrurales.org/ludothèques_doubs

ou [facebook.com/ludolatoupie](https://www.facebook.com/ludolatoupie)

✍️ Joël Poiret



À Gendrey, le lecteur devient joueur

La médiathèque Jura Nord devient aussi ludothèque. Son responsable, Cédric Nouet et son équipe ont mené des activités autour du jeu avec les interventions de la ludothèque La Toupie et aussi La Grande fête du jeu, qui ont connu un vif succès.

De ce besoin de jeux de société est né le projet du prêt de jeux. Le fonds de départ compte une centaine de jeux, pour tous les âges, pour jouer en famille, entre amis ou seul. Ce nouveau service de ludothèque au sein d'une médiathèque est très rare localement, dans le Jura, seule la médiathèque de Moirans-en-Montagne le propose. Mais ses débuts sont très prometteurs et confirment bien l'intérêt des lecteurs devenus joueurs.



DE FIL EN AIGUILLES

Un bel ouvrage!



Dès que l'on entre dans l'ancienne salle de classe de l'école de Brans, on ressent la convivialité des femmes qui, de Brans et des environs (Menotey, Tavaux, Goux, Malans, Champagny, Gray...), se retrouvent le 3^e mercredi du mois pour partager un temps de confection d'articles diversifiés tels que des vêtements, de la layette, du tricot et de la broderie.



Cette association a vu le jour il y a 16 ans à l'initiative des brantaises : Dominique Maitrot et Marie-Noëlle Ecartot. Elle dépend juridiquement de l'Association « Les Amis de la Serre ». La salle est mise gracieusement à disposition par la commune.

SOLIDARITÉ, LIEN ET PARTAGE

Dès l'origine, les valeurs de "Fil en Aiguilles" furent la Solidarité, le Lien et le Partage.

Venir en aide aux plus démunis, aux enfants en difficultés... Et cela dans un contexte chaleureux où chaque personne vient avec son savoir-faire et son imagination.

L'association bénéficie d'un large éventail de contacts, au-delà d'un groupe fidèle d'une quinzaine de personnes, il y a toute une circulation d'idées alimentée autant par le « bouche-à-oreille » que par les réseaux sociaux, sans oublier le blog créé en 2007 par Dominique.

En plus de ces valeurs, l'association s'inscrit dans une logique de recyclage en utilisant des tissus, de la laine et de la mercerie issus de dons. Ces matériaux qui auraient pu être laissés à l'abandon dans un fond de tiroir se transforment en articles originaux (ex. : filets à provisions). On peut parler d'une économie circulaire locale.

QUEL ATELIER!

C'est impressionnant de voir comme tout est bien rangé, d'un côté de la salle, dans des cartons, des boîtes et des bocaux, ainsi que tous les tissus multicolores qui attendent qu'une main de fée les prenne en charge.

Au centre de la pièce, bat le cœur du collectif de ces personnes attentives à leur ouvrage. Certaines ont leur domaine de prédilection comme Madeleine pour la broderie traditionnelle, Christine pour la laine, Colette et Lucienne pour la couture avec une nouvelle machine à coudre acquise par une subvention du Conseil général et départemental. Chaque membre enrichit le groupe de ses découvertes issues de livres ou d'Internet.

De l'autre côté, on découvre une variété d'objets imaginés au rythme des saisons : bonnets, gants, chaussons, tabliers, nappes, et objets festifs (cartes de Noël, mobiles, personnages miniatures...).

Ces créations se dévoileront lors des ventes des 17 mai et 29 novembre 2020, accompagnées d'œuvres d'artistes locaux (peintures, gravures sur écorce).

UNE ACTION AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CARITATIVES

Le bénéfice est reversé aux organisations d'aide et de solidarité tels que les Restos du Cœur, A T D Quart Monde, La Crèche de Bethléem et l'Ajetesc (parrainage d'une école primaire au Sénégal). Pour chaque association, il y a une personne référente, comme Marie-Claude bénévole aux Restos du Cœur. Des actions ponctuelles sont mises en place avec la confection d'habits pour la maternité de Dole.



UN MOMENT DE RENCONTRE DYNAMIQUE

Chaque séance se déroule de 14h à 17h. Les personnes de l'Association se retrouvent ainsi, et, plus que du lien, c'est le fil de la vie qu'elles perpétuent.

Charly Gaudot

NE PAS HÉSITER

De Fil en Aiguilles accepte tous dons : mercerie, laine...

DE FIL EN AIGUILLES

15, rue des Moulins, 39 290 BRANS

Dominique Maitrot ☎ 06 88 15 23 37

lamitebrantaise.over-blog.com

L'ÉGLISE DE LAVANS-LES-DOLE

Quelques repères



Fonds baptismaux en fonte, JJ DUCEL, fin XIX^e s.



La partie la plus ancienne de l'église saint Didier est le chœur du XIV^e siècle avec ses nervures en arc ogival et ses ouvertures étroites en arc brisé. On s'accorde à penser qu'il s'agit de l'ancienne chapelle castrale dont le sol est pavé de pierres tombales aux épitaphes parfois lisibles. La nef unique a été édifiée au XIX^e siècle.

Une pierre de fondation de messe, datée de 1544, au nom de « Hon (Honorable) Louys Laboral » est conservée dans l'abside côté nord. Originaire de Besançon, la famille Laboral était « ténementier de meix » à Lavans; Louis Laboral achète en 1535 une chevance et une maison à Lavans (ADD).

Deux chapelles du XVI^e siècle voûtées d'arcs ogivaux sont dédiées, côté nord à saint Nicolas — patron des marinières — selon Alphonse Rousset à la nomination du curé et côté sud à saint Louis, à la nomination des seigneurs de Lavans. Une pierre de fondation de la chapelle saint Louis datant de 1609 en marbre de Sampans est encastrée dans le mur de cette dernière chapelle. Elle évoque par Pierre Subtil bourgeois et commis de la Chambre des comptes de Dole (mort en 1610), la consécration de cette chapelle à saint Louis en l'honneur du saint patron de son frère. La dédicace est insérée dans un cartouche orné d'enroulements de cuirs découpés, caractéristiques de la renaissance tardive. La transmission du patronage de la chapelle saint Louis passa à la famille Javel par le mariage de Marie Subtil sa fille en 1637 avec Nicolas Javel.

Le *Pouillé* du diocèse de Besançon, rédigé en latin, vers 1710, évoque pour l'église d'autres chapelles de fondation, dont la chapelle des Trois rois, la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie (occupait-elle alors l'ancienne chapelle castrale de l'église?). Elle fut attribuée en 1472 à la famille Arvisenet de Dole puis aux seigneurs de Lavans « titulaires du Fief de mairie » (cf. Alphonse Rousset).

La Chapelle saint Nicolas était là lors de la nomination du curé. Un tableau du XVIII^e siècle du miracle de saint Nicolas démontre la persistance d'un autel entretenu jusqu'à cette époque. En 1363 cette chapelle est mentionnée avec une double titulature à saint Nicolas et sainte Catherine d'où sans doute le lien avec le panneau sur bois de sainte Catherine d'Alexandrie, présent dans la sacristie.

LE MOBILIER DE L'ÉGLISE

Il est de qualité et en grande partie protégé au titre des Monuments Historiques depuis 1957.



S.d. : Philippe Richard Pinxit et Invenit/1649

La *Remise du rosaire à saint Dominique et sainte Catherine de Sienne*.

La toile représente la Vierge et l'Enfant Jésus remettant le rosaire à saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs et sainte Catherine de Sienne, fondatrice de l'ordre des dominicaines. Ajout singulier : deux grands anges entourent la Vierge et lui offrent chapelet et corbeille de roses. Ce tableau enrichit le maigre corpus

des œuvres du peintre Philippe Richard, né dans le premier tiers du XVII^e siècle à Pontarlier et que l'on retrouve à Dole en 1636. Le peintre révèle ici sa connaissance des œuvres flamandes du XV^e siècle. Le tableau est d'une grande originalité par son chromatisme raffiné et nacré. En particulier la tunique couleur argent de l'un des deux anges est parcourue de subtils éclats orangés, imaginés par le peintre pour montrer la puissance de l'aura divine enveloppant de lumière les protagonistes de cette scène spirituelle. La présence d'un tel tableau laisse penser qu'au XVI-XVII^e siècles existait un autel entretenu par une confrérie du Rosaire.

Martyre de l'évêque saint Didier de Langres.

Représentation du martyr de saint Didier de Langres (mort vers 411 à Langres). Lors de l'invasion des vandales au IV^e siècle, l'évêque voulut protéger son peuple et s'avança devant leur roi en lui présentant l'Évangile pour l'inciter à épargner la ville. Il fut exécuté sur le champ. Le Livre des Évangiles, taché de sang, avait été conservé d'où la reprise de ce détail dans la composition de



X Bourges pinxit 1851

Xavier Bourges. Le peintre a articulé sa composition en 2 séquences : au premier plan, la mort de l'évêque au pied des murailles de Langres — le cœur transpercé d'une flèche — tandis qu'à l'arrière-plan la colonne des vandales avec à sa tête le roi. L'artiste procéda ainsi fréquemment reliant didactiquement « la cause à l'effet ».

Xavier Bourges (Dole, 1797-id.1879) a laissé une œuvre assez académique certes mais ici il s'avère un coloriste intéressant et sa facture lisse s'attache à une description « archéologique » de l'histoire.



Des peintures sur bois (1^{re} moitié du XVII^e siècle) remontées comme vantaux de placards d'un meuble de sacristie du XVII^e siècle.

Celle de gauche représente le buste de sainte Catherine d'Alexandrie, couronnée selon la tradition, celle de droite l'évêque saint Eloi, tenant l'attribut du marteau en tant que saint patron des forgerons, la 3^e (non présentée) correspond à la partie inférieure d'un personnage, tunique et pied dans une sandale à l'antique. Ces fragments offrent une belle étude de plissé pour la figure féminine et un visage fouillé, aux yeux vifs, pour le prélat. Cet ensemble provient certainement d'anciens retables démembrés.



Statue de Saint-Louis. Pierre anciennement polychrome, sur le socle : *Saint Loui* 1609.

Située dans la chapelle de saint Louis, la statue rappelle le roi justicier, protecteur de la monarchie française après sa canonisation au XIII^e siècle. À la Révolution, les insignes de la royauté ont été martelées : fleurs de lys du manteau et de la couronne, insigne de l'ordre de Saint-

Louis sur la poitrine. La main de justice et le sceptre ont été détruits. Sous les fentes latérales de son lourd manteau, on distingue l'armure constituée de plaques de métal : « l'armure de plates » qui fait référence au Croisé. Le visage de la statue est malheureusement altéré.

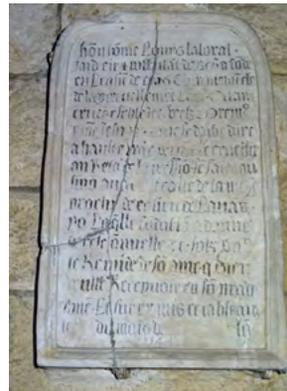
Niche avec Pietà en haut-relief, encastrée dans le mur sud de l'église.



On ne connaît pas sa provenance mais sans doute un petit oratoire. La Vierge est assise sur un trône suggéré par un simple rectangle en léger relief et son buste s'adosse directement aux bras rectilignes d'une croix peu saillante.

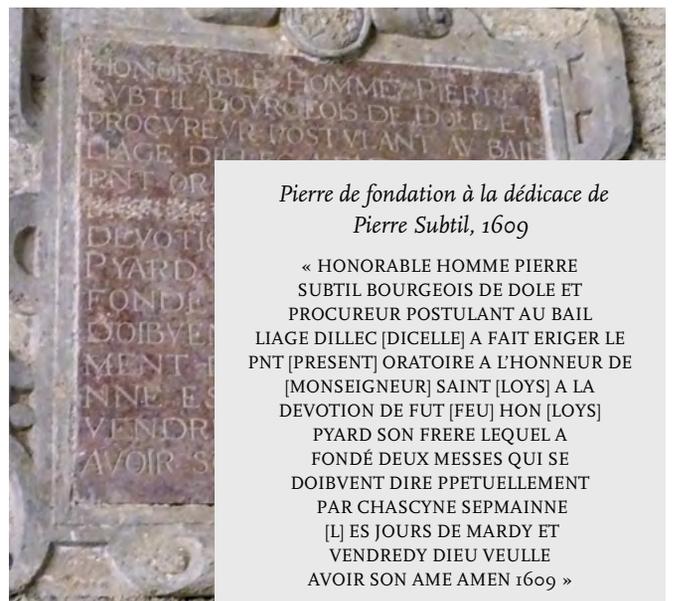
Elle est vêtue avec recherche d'un manteau qui se déploie par des plissés complexes et volumineux. Ce groupe sculpté est marqué par l'esthétique de la statuaire bourguignonne du début XVe siècle. Les robustes plis « bourguignons » en tablier parcourent transversalement la partie inférieure de son corps. Un autre trait illustre cette référence au style bourguignon : le voile rigide de la Pietà aux bords gaufrés.

 Sylvie de Vesvrotte



Transcription en français de la *Pierre dédicace de Louis Laboral* par M. Michel Marchand :

« Honorable Louÿs Laboral jadis citoyen postulant de Besançon a fondé en l'église de céans chacun des dimanches de l'année perpétuellement quatre oraisons à Jésus sur l'ensemble des treize (stations) qui doivent se dire à haute voix devant le crucifix au retour de la procession se fait (au dit lieu), avant l'introït de la messe, proche de ce lieu de Lavans pour laquelle fondation a donné? de cens annuel 20 sols pour le remède de son âme que Dieu veuille recevoir en son paradis amen. et fut ici mit ce tableau le... du mois de.. l'an 1544 » (pas de date complète, l'inscription a dû être posée de son vivant).



Pierre de fondation à la dédicace de Pierre Subtil, 1609

« HONORABLE HOMME PIERRE SUBTIL BOURGEOIS DE DOLE ET PROCUREUR POSTULANT AU BAILLIAGE DILLEC [DICELE] A FAIT ERIGER LE PNT [PRESENT] ORATOIRE A L'HONNEUR DE [MONSEIGNEUR] SAINT [LOYS] A LA DEVOTION DE FUT [FEU] HON [LOYS] PYARD SON FRERE LEQUEL A FONDÉ DEUX MESSSES QUI SE DOIBVENT DIRE PPETUELLEMENT PAR CHASCYNE SEPMAINNE [L] ES JOURS DE MARDY ET VENDREDY DIEU VEUILL AVOIR SON AME AMEN 1609 »



© J. Laville

Gilles Malapert avait commencé la musique avec la basse. Musicien dans l'âme, d'une extrême gentillesse, sensible, créateur, innovateur et roi de la section rythmique aux côtés des batteurs qui ont joué avec lui durant sa longue carrière, Gilles est parti rejoindre le paradis des bassistes le vendredi 22 novembre 2019.

UN VRAI BASSISTE

Gilles est tombé amoureux de l'instrument à l'aube des années 70 alors qu'il avait tout juste 15 ans. Il est alors autodidacte et apprend tout à l'oreille. La basse se pratiquant en groupe, il passe très vite à l'action et enregistre son premier disque avec le quintet d'Andy Emler en 1973 et Binoche, l'ami de toujours. Andy, grand pianiste de jazz, lui a d'ailleurs rendu un vibrant hommage. La suite continue à s'écrire avec Binoche, ce chanteur émérite et son frère d'âme dans la musique. Le groupe s'appelle « Le Béret Cosmique ».

ET GILLES DEVINT BULLE

C'est en empruntant une pédale d'effet et en l'expérimentant toute une nuit, produisant ainsi un son globuleux qui évoquait des bulles, que Gilles devint Bulle à la scène.

BRETAGNE ET JURA

Bulle rejoignit un groupe folk, Ménerval, qui cherchait à s'électrifier en créant une formule originale, mélange de musique traditionnelle bretonne et de rock psychédélique. De Paris, Gilles migra vers la Bretagne (il était moitié breton). Ensuite, cap à l'est, il s'installe avec Binoche à Dijon pour de nouvelles aventures musicales après quoi il posa définitivement ses valises dans le Jura à Montmirey-Le-Château. Concerts et festivals se succédèrent, dont un fabuleux à Jugon-les-lacs dans les Côtes-d'Armor au début des années 80. Bulle y formait avec son compère batteur Jean-Michel Kraveichvili, une des meilleures sections rythmiques. La suite avec les Rastafumettos ne fut pas mal non plus... un excellent groupe de reggae. À partir de 1990, Gilles donna de nombreux cours et encadra différents stages tout en réalisant plusieurs productions vidéo.

Lorsque son ami Jean-Jacques Rébillard créa les Éditions éponymes fin 94, Gilles conçut la méthode « Joue de la Basse sans Solfège ».

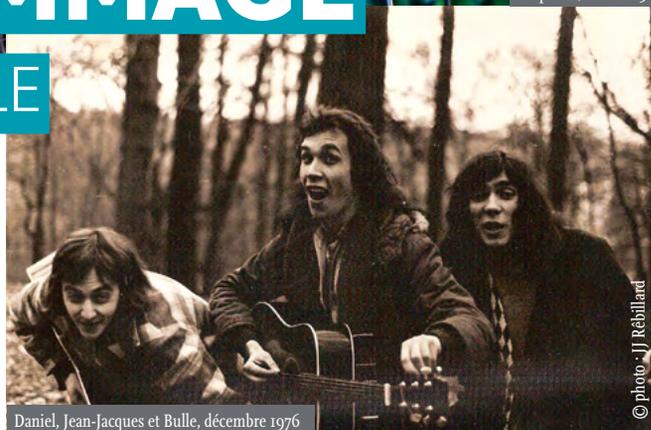


© J.F. Berger

HOMMAGE

Trepalam, août 2019

à BULLE



Daniel, Jean-Jacques et Bulle, décembre 1976

© photo - JJ Rébillard

Gilles fut aussi le rédacteur en chef de « Bass Collector's » et « Total Songs » de 1996 à 2000.

TREPALAM CHETOUIM

Le duo Trepalam Chetouim vit ensuite le jour. Gilles avait toujours été précurseur et on peut dire qu'il fut assez visionnaire puisqu'il créa cette formule que l'on qualifierait aujourd'hui de nouvelle chanson française avec la chanteuse Aurélie Mouchet. Une fille au caractère bien trempé, aux textes pleins d'humour et parfois corrosifs, qui était le pendant idéal d'un Bulle bassiste et guitariste acrobate, bidouilleur de sons et déclencheur de samples.



ORIENTAL BLUES

Lorsque Gilles entendit en août 2018 un titre de « blues à l'oud » que Jean-Jacques Rébillard avait composé, il fut immédiatement séduit et en profita pour s'initier à la musique orientale. Le projet avait pour nom « Oriental Blues », à la frontière entre le Delta du Nil et le Delta du Mississippi en passant par les terres Touaregs et l'Afrique sub-saharienne. Ce projet est l'un des derniers sur lequel Bulle a travaillé.

REMUE-MÉNINGES

Gilles et Claude Verne (à la batterie) travaillaient sur un album de leur formation Léo Marre, « Remue-Méninges ». Le lancement de celui-ci aura lieu lors d'un hommage que prépare le CRIC, association culturelle dont Gilles était membre actif depuis sa création il y a 25 ans.

Bonnes ondes à toi Bulle, au paradis des bassistes! À toi, à Gene ta femme et à tes filles Morgane et Lucile.

Jean-Jacques RÉBILLARD

Pour réussir la transition énergétique, l'action doit de toute urgence être renforcée. Entre changement climatique, tensions liées aux ressources énergétiques et aggravation des risques sanitaires et technologiques, le poids des choix du passé en matière d'énergie est de moins en moins supportable.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consommer moins, consommer mieux, produire « renouvelable » pour réduire les risques ...

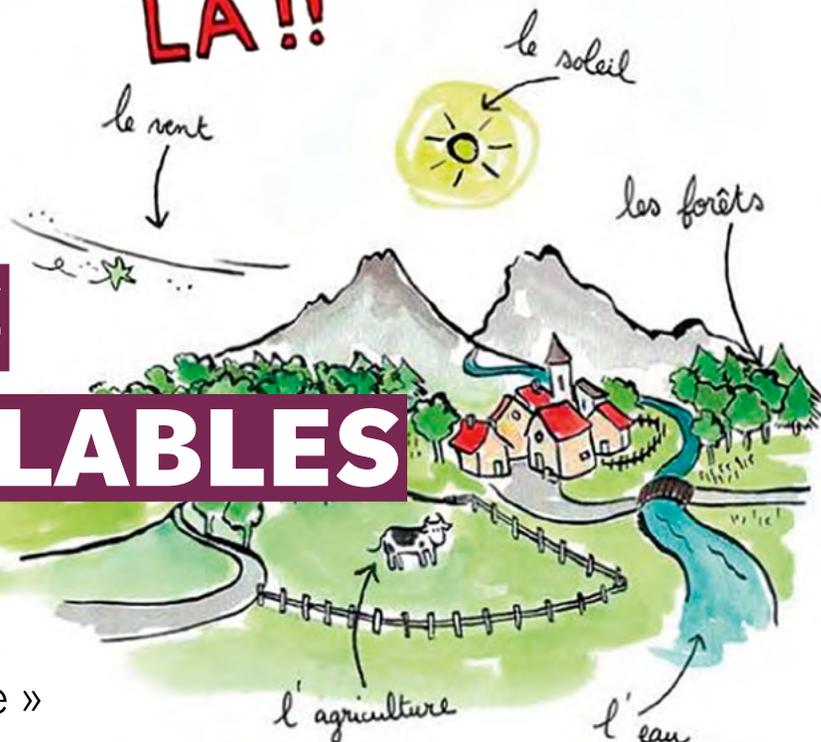
L'HEURE EST À LA LIMITATION DES RISQUES POUR LES POPULATIONS

L'utilisation effrénée des énergies fossiles, le dérèglement climatique, les atteintes à la biodiversité et le recours à des énergies porteuses de risques comme le nucléaire posent la question de la survie de l'Humanité. La catastrophe de Fukushima nous a donné un aperçu de ce que pourrait être un accident de même nature en France. Les solutions sont connues : consommer moins d'énergie — mais pas seulement, car il y a de la matière et de l'énergie dans tout produit — ; consommer mieux en faisant plus attention à l'origine des produits achetés ; produire renouvelable pour ne pas continuer à puiser dans les stocks terrestres. Face aux gaspillages, il convient de s'interroger avant tout sur nos besoins. Appliquer la sobriété énergétique, c'est donner la priorité aux consommations qui répondent à un service essentiel et abandonner celles qui sont superflues. La sobriété nous invite donc à modifier nos comportements en réfléchissant davantage à leurs impacts. Cette évolution de nos modes de vie ne dépend pas uniquement d'actes individuels, mais aussi largement de choix collectifs. Il ne suffit pas, par exemple, de vouloir se déplacer à vélo, encore faut-il que l'aménagement de la voirie le permette.

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ : UNE COMPLÉMENTARITÉ INDISPENSABLE

Les progrès réalisés grâce à l'efficacité énergétique de nos appareils sont en partie annulés par le manque de sobriété. Par exemple, même si nos véhicules consomment de moins en moins de carburant pour un même trajet, nous parcourons des distances de plus en plus importantes et ne réduisons donc pas notre consommation de carburant.

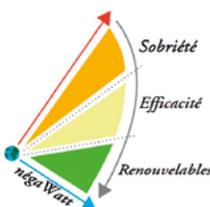
TOUT EST LA !!



Un mix **100 %** énergies renouvelables et la neutralité carbone dès 2050, moins de pics de pollution, la sortie du nucléaire... C'est possible !

Scénario Négawatt, 2017.

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



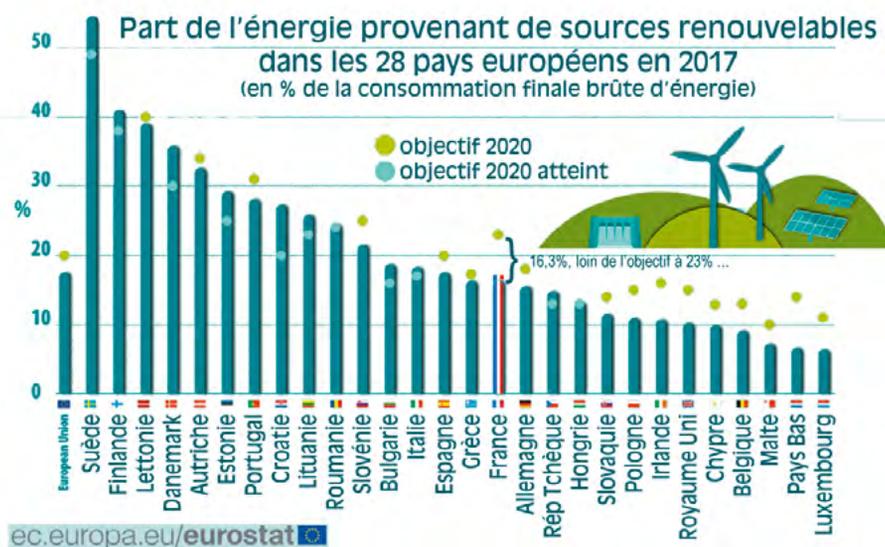
Pour une société plus juste et plus durable

La sobriété, notion inscrite à l'article 1 de la loi sur la transition énergétique depuis 2015, est un élément incontournable de la transition énergétique. Progressivement reconnue et prise en compte par de nombreux acteurs, elle reste trop souvent mal comprise et certaines idées reçues freinent son acceptation et sa mise en œuvre. La sobriété se heurte encore à certaines habitudes très ancrées dans nos sociétés, assimilant notamment le confort, voire le bonheur, à l'accumulation de biens en tout genre. Cette vision est remise en cause par de plus en plus de personnes qui pensent qu'une autre organisation de la société est à la fois indispensable, souhaitable et possible. La crise sanitaire permet à chacun de mieux évaluer ce qui est indispensable et ce qui ne l'est pas véritablement. Consommer moins pour permettre à ceux qui en ont besoin de consommer suffisamment est aussi un moyen d'éviter les conflits liés à l'énergie et à l'extraction des ressources.

negawatt.org/La-sobriete-energetique

ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES RENOUVELABLES DANS L'UE



En 2009, l'Union européenne s'est fixé comme objectif à l'horizon 2020 d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie. En 2017, cette part s'élevait à 17,5 % avec de fortes disparités entre les pays. La Suède a mis la barre haute à 49 %, et Malte beaucoup plus bas à 10 %. La Suède, bonne élève, est le pays qui consomme le plus d'énergies renouvelables en 2017, dépassant déjà son objectif 2020 de plus de 5 points. À l'inverse, les Pays-Bas et le Luxembourg comptent seulement respectivement 6,6 % et 6,4 % d'énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie.

EN FRANCE, DES ACTES BIEN LOIN DES DISCOURS...

La France ambitionnait 23 % de renouvelables dans sa consommation totale d'ici 2020. En 2017, cette part ne s'élevait qu'à 16,3 %, bien en dessous de la trajectoire définie pour atteindre l'objectif. Depuis 10 ans, quel que soit le gouvernement en place, on constate en effet un retard systématique qui concerne à la fois les composantes électrique et thermique. Dans le classement des 28 pays de l'Union, la France occupe la quinzième position en 2017. Mais si 11 des 28 pays avaient déjà atteint ou dépassé leur propre objectif à cette date, celui-ci ne sera pas atteint par la France, parmi les plus mauvais élèves de la classe avec les Pays-Bas environ 8 points en dessous de l'objectif, l'Irlande et le Royaume-Uni qui sont éloignés d'environ 5 points. Le bouquet énergétique de l'UE qui a adopté en 2018 un nouvel objectif contraignant, pour 2030 reste largement dominé par le gaz, le pétrole et le charbon. À partir de 2020, les pays membres de l'UE devront porter à 32 % la part des renouvelables dans la consommation totale d'énergie d'ici à 2030.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, l'emploi dans les énergies renouvelables s'élève à environ 55 000 équivalent temps plein.

Quel monde pour nos enfants ?

Les énergies renouvelables, énergies de flux, on ne les prend à personne. Ni aujourd'hui ni à ceux qui viendront après nous. Mieux : plus on en utilise, plus les prix des technologies baissent et davantage de monde peut y avoir recours, partout sur la planète. Elles n'exacerbent pas les tensions géopolitiques. On ne fait pas la guerre pour elles. Elles nous donnent plus de souveraineté, dans le sens de pouvoir maîtriser ce qui concerne notre quotidien et notre avenir. Elles sont très peu émettrices de gaz à effet de serre, et encore moins de particules polluantes. Sans risques majeurs, elles ne laissent pas de déchets dangereux pour des millénaires à venir.

Sortie du nucléaire en Allemagne : trois contre-vérités

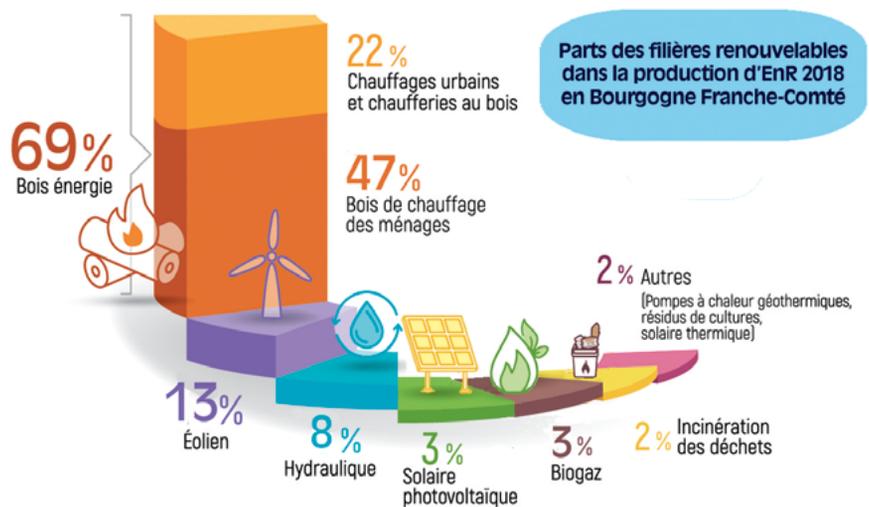
Après l'accident de Fukushima, l'Allemagne a pris en 2000 la décision de sortir du nucléaire. Durant la période 2000-2018, la baisse de la production d'origine nucléaire de -94 TWh a été largement compensée par l'augmentation de la production d'origine renouvelable, essentiellement par l'éolien et le photovoltaïque, de +191 TWh. Dans le même temps, la production d'origine fossile (charbon, lignite, gaz essentiellement) a diminué de -33 TWh. Sur cette même période les émissions de gaz à effet de serre liées à la production électrique ont diminué de 16 %. Par ailleurs, l'Allemagne n'a pas eu à dépendre d'importations d'électricité de France. Au contraire, ses exportations nettes vers la France ont toujours été positives sauf en 2011, année de l'arrêt de huit réacteurs électronucléaires après l'accident de Fukushima. Les statistiques de la base de données Eurostat sont sans appel : la rumeur largement répandue en France suggérant un recours massif aux énergies fossiles est un mensonge, une infox !

ÉNERGIES RENOUVELABLES

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ BIENTOT RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

AIDER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES

Tous les habitants propriétaires de leur logement peuvent solliciter l'aide de la Région pour leurs projets de rénovation, en vue d'atteindre de meilleures performances énergétiques. Ils sont, pour cela, épaulés par le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE), désormais dénommé service Effilogis — maisons individuelles. Ce service propose de faire réaliser, en premier lieu, un audit énergétique du logement (qui coûte 800 €, financé à hauteur de 650 € par la Région) par un bureau d'études thermiques, pour disposer des meilleurs conseils permettant d'atteindre les performances BBC. Isolation, ponts thermiques, qualité des portes et fenêtres, système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire... tout est passé en revue. Le thermicien propose une liste de travaux, avec une estimation des économies réalisées et des réductions d'émissions occasionnées. Liberté est laissée d'effectuer ces travaux, ou non, sachant que la Région octroie une aide pouvant aller jusqu'à 9000 € pour les publics « très modestes ».

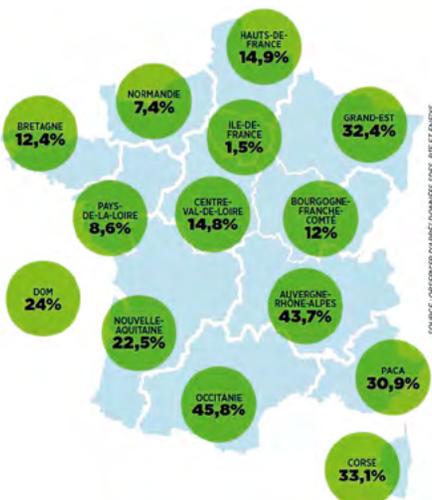


ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le scénario « Région à énergie positive » porté par le Conseil Régional prévoit un développement important de toutes les EnR. Ces politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables sont inscrites au contrat de plan État-Région (CPER) en lien étroit avec l'ADEME et portent essentiellement sur le financement d'opérations de sensibilisation et d'animation, d'études de faisabilité, d'investissements pour les filières : bois énergie, méthanisation, solaire thermique et micro-hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. Par ailleurs, la Région a fait le choix d'intégrer plusieurs SEM locales : SEM Nièvre Énergie, SEML Côte-d'Or Énergies et la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne en vue de développer aussi les EnR électriques qui ne peuvent pas faire l'objet de subventions directes, les dispositifs d'intervention étant essentiellement nationaux à travers l'obligation de rachat de la production par EDF.

ENCOURAGER LA MOBILISATION CITOYENNE

Enfin, la Région souhaite encourager la mobilisation citoyenne dans la transition énergétique qui est une condition de sa réussite, de l'acceptabilité des projets et des retombées économiques et sociales pour le territoire. C'est dans cet objectif que la Région s'est impliquée dans la construction des SEM locales, de la SCIC Jurasic et finance des missions d'accompagnement au développement des énergies renouvelables participatives et citoyennes.



Part des énergies renouvelables dans la consommation électrique en 2018

ÉNERGIES RENOUVELABLES



HYDRAULIQUE

Avec plus de 2 000 installations, la France est, avec la Suède, l'un des principaux producteurs d'énergie hydraulique de l'Union européenne. L'hydraulique représente environ la moitié de la production brute d'électricité renouvelable en France. Cette production dépend fortement du débit des cours d'eau et plus généralement de la pluviométrie. Il existe plusieurs types d'installations selon le site d'implantation : fleuve (centrales de basse chute qui produisent sans cesse, au fil de l'eau), retenue (centrales de moyenne chute qui fonctionnent par écluses) ou lac de montagne (centrales de haute chute).

ÉOLIEN

La production d'électricité éolienne n'a cessé d'augmenter depuis le milieu des années 2000, date à laquelle la filière a véritablement démarré. La taille des installations est assez diverse, celle-ci pouvant varier d'une microéolienne de quelques dizaines de kW à un champ éolien de plusieurs mâts doté d'une puissance de plusieurs dizaines de MW.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

La filière solaire photovoltaïque s'est fortement développée en France à partir de 2009 grâce au soutien de l'État. Hélas, la baisse brutale des tarifs d'achat photovoltaïque en 2010 a marqué un coup d'arrêt, détruisant l'économie naissante : l'emploi a été divisé par 2 ! La filière a néanmoins bénéficié au cours des dernières années d'une baisse sensible du prix des modules photovoltaïques. Si on veut réaliser une installation de 3 kWc, il faut selon le type choisi 10 à 12 modules, soit une surface d'environ 17 à 20 m².

LES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

SOLAIRE THERMIQUE

Particulièrement développée dans les DOM, notamment à La Réunion, où la filière y représente les deux tiers des énergies renouvelables consommées pour produire de la chaleur, contre moins de 1 % en métropole. Si le solaire thermique a multiplié par cinq sa production énergétique depuis 2003, le développement de la filière s'est considérablement ralenti ces dernières années et les ventes d'équipements continuent de diminuer. Il existe trois types de capteurs : vitré (le plus utilisé), souple et sous vide.

GÉOTHERMIE

La géothermie est principalement exploitée sous forme de chaleur, essentiellement en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et, depuis juin 2016, dans le bassin rhénan avec la nouvelle centrale de Rittershoffen (67). La production d'électricité issue de la géothermie dite « profonde » se concentre en revanche principalement en Guadeloupe : la centrale électrique géothermique de Bouillante exploite ainsi la chaleur d'origine volcanique du massif de La Soufrière. Désormais, la géothermie profonde concerne également le site alsacien de Soultz-sous-Forêts (67), qui servait de laboratoire de recherche et d'expérimentation jusqu'à sa mise en production industrielle en juin 2016. Les pompes à chaleur puisent des calories dans le sol ou les eaux souterraines (on parle de géothermie de « très basse énergie » [températures inférieures à 30 °C]. Le parc installé en France continue de croître, tiré notamment par les ventes d'appareils qui puisent la chaleur dans l'air grâce à un compresseur électrique. Mais peut-on encore parler d'énergie renouvelable quand derrière se cachent les centrales nucléaires ?

BIOMASSE

Celle-ci est très majoritairement, à 93 %, destinée à produire de la chaleur. Le rendement observé lorsqu'elle est utilisée pour produire de l'électricité est en effet très mauvais. Cela n'empêche hélas pas quelques grands groupes industriels d'envisager la construction de

centrales électriques gigantesques comme à Gardanne (13). Une des deux unités de cette centrale thermique au charbon a été reconvertie à la biomasse en 2018 [puissance : 150 MW], soulevant la question de l'approvisionnement en bois [du bois de la forêt de Chauv est acheminé jusqu'en Provence!]. L'absence de récupération de la chaleur résiduelle est largement critiquable... Alors qu'Emmanuel Macron a décidé de la fermeture des 4 dernières centrales à charbon de France d'ici à 2022, les sites concernés se mobilisent pour leur survie ! Le bois est l'énergie renouvelable la plus répandue en France dans le secteur résidentiel. À noter qu'en dehors des variations de consommation dues à la météo, la consommation moyenne de bois par logement utilisant cette énergie diminue, en raison notamment de l'amélioration significative de la performance des appareils de chauffage.

DÉCHETS DES MÉNAGES

Par ce que l'on ne savait pas où la prendre en compte et sous la pression des industriels de l'incinération, l'Agence internationale de l'énergie [AIE] propose de comptabiliser la production d'électricité ou de chaleur à partir des déchets urbains pour moitié comme renouvelable. Stupéfiant lorsque l'on sait que la matière organique [potentiellement valorisable] peut représenter jusqu'à 100 kg/habitant/an, soit près d'un tiers de notre poubelle et qu'elle contient 60 à 90 % d'eau... Cela rend l'incinération difficile sans l'utilisation de combustible fossile, même si les matières plastiques, dérivées du pétrole, ont un fort pouvoir calorifique. De fait, avec une politique « zéro déchet » efficace, cette ressource devrait peu à peu se tarir.

AGRO-CARBURANTS

Les agro-carburants représentent 10,1 % de la production primaire d'énergies renouvelables en France, ce qui en fait la troisième source renouvelable derrière la biomasse solide et l'hydraulique. L'agro-diesel représente près de 84 % de la consommation des agro-carburants, contre 16 % pour l'agro-éthanol.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

VIVE LE VENT !

MIEUX COMPRENDRE LES TENANTS ET ABOUTISSANTS

L'énergie éolienne est dérivée de l'énergie solaire, elle tire son nom d'Éole, le nom donné au dieu du vent dans la Grèce antique. C'est une source d'énergie renouvelable parmi d'autres et elle ne saurait à elle seule couvrir tous les besoins énergétiques. De fait l'implantation de machines géantes n'est pas envisageable partout et doit faire l'objet d'études au cas par cas. Par exemple pour prendre en compte la biodiversité, les sites protégés, les zones humides très fréquentées par les oiseaux, les axes migratoires importants doivent impérativement être évités. C'est néanmoins l'un des principaux leviers permettant de parvenir dans les délais et à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'est fixée l'Union Européenne pour 2030 : 32% d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie.

Localement, autour du massif de la Serre, plusieurs projets ont été étudiés, certains abandonnés ou retardés, comme celui du parc éolien Jura Nord La Comtoise, initié en 2013 par le groupe Velocita Energies et le développeur Opale Énergies Naturelles, en partenariat avec la Communauté de Communes Jura Nord et les communes de Gendrey, Sermange et Saligney. Celui-ci est aujourd'hui contesté par des opposants qui ont obtenu le 30 janvier 2020 l'annulation de l'autorisation préfectorale accordée en 2017. D'autres parcs éoliens sont déjà en production comme celui du Lomont dans le Doubs, le tout premier de Franche-Comté, ou celui de Chamole dans le Jura.

Serre Vivante a déjà abordé le sujet à plusieurs reprises dans son bulletin. L'association, séduite par l'originalité de la démarche, a apporté son soutien à la création de la Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne. En janvier 2020, les participants à l'assemblée générale de l'association ont retenu l'idée d'organiser une visite sur site du parc de Chamole pour permettre, sans polémique, à chacun de rencontrer les élus et acteurs de ce territoire, pour comprendre leurs motivations et leur engagement dans cette aventure, mieux comprendre les enjeux et caractéristiques de cette énergie du vent. En attendant ce rendez-vous, le présent dossier vous apportera nous l'espérons quelques éléments de réflexions.

L'énergie solaire reçue par la terre n'est pas uniforme en tout point du globe. Vers l'équateur elle est plus concentrée.

La différence de température entre les pôles et l'équateur entraîne un flux d'air. Ayant une densité plus faible que l'air froid, l'air chaud s'élève jusqu'à une altitude d'environ 10 km (la troposphère). Ensuite il s'étend vers le nord et le sud.

Si la terre ne tournait pas, les courants d'air iraient jusqu'aux pôles Nord et Sud avant de redescendre après refroidissement et de retourner à l'équateur.

EN SAVOIR PLUS

serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/chiffres_cles_EnR_mai2019.pdf

serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/2019renouvelables_BFC.pdf

serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/eolien-en-10-questions.pdf

serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/2017lpo_impact_eolien_oiseaux.pdf

ÉNERGIES RENOUVELABLES

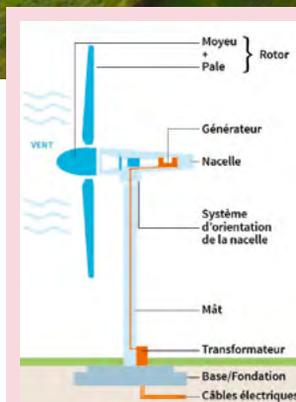
CHAMOLE, UN PROJET PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES

À Chamole, une éolienne citoyenne de 3 MW produit aujourd'hui 6 300 MWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 6300 personnes (hors chauffage).

« Pourquoi l'argent gagné par l'exploitation des gisements de vent, de soleil, d'eau ne profiterait qu'à quelques-uns ? »

UNE DYNAMIQUE CITOYENNE

À partir de 2011, impulsée par Jean-Louis Dufour, maire de Chamole, l'association Vents du Grimont a bâti une dynamique citoyenne (ancrage local, exemplarité environnementale, gouvernance transparente et démocratique, visée non spéculative) en lien avec collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire pour acquérir une des six éoliennes du parc de Chamole, alors en cours de développement par l'entreprise privée Intervent. Tous sont convaincus qu'il faut garder les bénéfices de cette activité sur leur territoire, les utiliser pour encourager une incontournable baisse de notre consommation d'énergie, pour protéger notre environnement et améliorer notre qualité de vie. En juillet 2015, fort du considérable travail d'information et de concertation réalisé, le projet obtient toutes les autorisations administratives. Le parc de Chamole, construit par Enercon, est désormais en service depuis décembre 2017. Le rachat de l'éolienne de 3 MW par un collectif d'acteurs (la Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne, la coopérative JuraSCIC, la commune de Chamole, ERCISOL et Énergie Partagée) a été finalisé le 19 décembre 2018. L'éolienne est exploitée par Sabine 2, la société de projet qu'ils ont rachetée (budget de 4,7 millions d'euros). Plusieurs centaines de personnes sont aujourd'hui copropriétaires de l'éolienne, au travers des sociétés citoyennes Jurascic, ERCISOL et Énergie Partagée. Le soutien au projet de Chamole n'est qu'une première étape : la mise en place de la SEM et de JuraSCIC, structures financières adaptées, doit maintenant faciliter l'émergence d'autres projets de production d'énergie renouvelable, qui pourront les utiliser.



Utiliser la force du vent pour faire de l'électricité

Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent généralement comprises entre 10 et 90 km/h. Un système permet d'orienter la nacelle afin que le rotor soit toujours face au vent. Les pales de l'éolienne captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor) de 10 à 25 tours par minute. L'énergie

mécanique ainsi créée est transformée en énergie électrique par un générateur situé à l'intérieur de l'éolienne, dans la nacelle. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.

DES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES

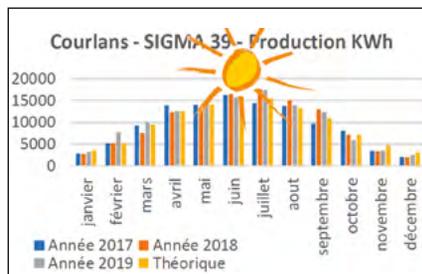
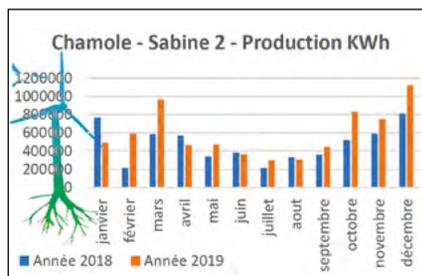
Les éoliennes de Chamole, avec une hauteur de 193 mètres, sont des éoliennes industrielles. « Pourquoi ne pas les faire plus petites ? », questionnent parfois certains, soucieux des paysages. Sur le site marchand chinois Alibaba, chacun peut acheter des machines de 300 kW, soit dix fois moins que chacune des six du parc de Chamole (elles ont tout de même un diamètre de pale de 28 mètres !). Si arithmétiquement, on pourrait penser qu'il en faudrait 10 fois plus, soit 60 au total, leur efficacité bien moindre en raison de la faible ressource en vent à leur hauteur du sol fait que pour produire la même quantité d'électricité il faudrait en construire entre 20 et 30 fois plus ! Qui serait d'accord pour accueillir 120 à 180 machines sur un même site ? Quid des fondations ? Des chemins ? Des oiseaux et des chauves-souris ? De la forêt et des espaces agricoles ? Sans compter l'impact sur le coût de production : qui serait acheteur d'une électricité hors de prix ? Seul l'accroissement de la taille peut faire baisser les coûts. Par ailleurs il est indispensable de développer le photovoltaïque en toiture, sur toutes les toitures disponibles, petites et grandes, individuelles et collectives. Pourquoi la loi n'oblige-t-elle pas depuis longtemps déjà les aménageurs de zones industrielles et commerciales à n'accueillir que des bâtiments équipables de panneaux solaires ? Trop légères pour des raisons d'économies, celles-ci ne sont généralement pas



Pour l'intérêt collectif, au profit du territoire

La société coopérative d'intérêt collectif Jurascic a été créée en septembre 2016 pour susciter et organiser la collecte des investissements citoyens, pour les centraliser et les investir dans des projets d'énergies renouvelables, à commencer par l'éolienne de Chamole.

À l'été 2018, Jurascic avait déjà collecté 394 000 € auprès d'environ 650 personnes du territoire rassemblées dans 36 clubs d'investisseurs, dont un né dans le massif de la Serre !



Saisonnalités comparées de l'éolienne citoyenne de Chamole et de la centrale solaire de Courlans, (600 m² en toiture / Puissance : 100 kWc): la complémentarité saute aux yeux !

La participation financière des citoyens

Une pratique courante en Allemagne et au Danemark. En Allemagne, plus de 50 % des capacités de production d'électricité avec des énergies renouvelables installées entre 2000 et 2010, sont détenues par des citoyens (dont 11 % par des agriculteurs). En France, 300 projets d'énergies renouvelables citoyens sont en cours de développement ou en exploitation. Parmi eux, 12 parcs éoliens contrôlés par les citoyens et les collectivités sont en fonctionnement (production de 82 MW), la dynamique s'accélère et 43 nouveaux projets sont en développement ! Même si l'investissement dans un parc éolien garantit des revenus stables, la rentabilité de l'investissement n'est souvent pas la première motivation des citoyens qui s'engagent. En effet, les projets citoyens ont de nombreux autres bénéfices pour un territoire et ses habitants.

adaptées. Mais il faut garder en tête les ordres de grandeur. Une production équivalente à celle des 6 machines de 3 MW du parc de Chamole en photovoltaïque nécessiterait une surface de 21,6 hectares. En se limitant à des maisons individuelles, il faudrait plus de 10 000 toitures solaires de 20 m² (3KwC). Pas impossible. Mais nous avons besoin de l'un ET de l'autre car ils sont vraiment complémentaires selon les saisons (cf. schéma ci-dessus) : il est clair pour tous qu'il y a plus de soleil en été et plus de vent en hiver ! L'énergie éolienne est une énergie intermittente dépendante de la présence de vent, ce problème peut être en partie résolu grâce aux possibilités de stockage de l'énergie et à la répartition des parcs éoliens sur le territoire permettant d'obtenir une valeur moyenne du gisement éolien.

LES OISEAUX SE CACHENT-ILS POUR MOURIR ?

Avant d'implanter un parc éolien, des études sont réalisées pour analyser le comportement des oiseaux et des chauves-souris. Cela est nécessaire pour définir la zone d'implantation : l'installation doit se faire hors des couloirs de migration ou des zones sensibles pour les oiseaux nicheurs. Il existe par ailleurs des systèmes de bridage des éoliennes en période de forte activité des chauves-souris. Tous les parcs éoliens font l'objet d'un suivi régulier de la mortalité de ces espèces, il s'agit de mesurer et de contrôler l'impact du fonctionnement sur l'avifaune et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre. Des travaux sont menés par l'ADEME en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle pour réduire encore le taux de mortalité des oiseaux et des chauves-souris. À Chamole, un dispositif d'effarouchement envoie des sons dès qu'un oiseau est à l'approche. S'il ne modifie pas sa trajectoire, l'éolienne s'arrête très rapidement en faisant pivoter ses pales pour échapper à la prise au vent. Des études sur le terrain sont confiées à un bureau indépendant afin d'effectuer un comptage de la morbidité. Ainsi, de février à novembre 2019, une visite hebdomadaire a été réalisée, soit 38 au total. Le rapport fait apparaître la mort de 11 oiseaux pour les 6 éoliennes, dont aucun d'espèce protégée et de 6 chauves-souris. Avant de démarrer l'étude, des poussins morts sont

dispersés sur le site afin de mesurer leur prédation entre deux visites. Le taux de disparition ainsi déterminé sert ensuite à corriger les comptages. Les chats, puis les façades vitrées restent de très loin les causes principales de morbidité des oiseaux. Que dire des véhicules et des lignes électriques ? Concernant les chauves-souris, le bridage préventif des machines a été prédéfini, afin que du 1er mai au 30 septembre elles puissent chasser sans danger auprès des éoliennes. Celles-ci sont mises à l'arrêt dès que les conditions de sortie sont réunies : entre le coucher au lever du soleil, dès que la température dépasse 13 °C et que la vitesse de vent est inférieure à 6 m/s. Le coût du suivi environnemental s'élève à environ 120 000 €/an.



ÉOLIENNES ET AGRICULTURE FONT BON MÉNAGE

Les vaches ont obligation de pâturer deux fois par jour. Le chantier a dû se mettre au diapason.

Sur 6 éoliennes, 3 sont situées sur des terres agricoles et celles-ci n'ont en rien changé les habitudes des montbéliardes. L'aménagement et la réhabilitation de chemins utiles au chantier permettent désormais des accès plus faciles aux terrains. Pendant toute la durée des travaux et depuis la mise en service des éoliennes, une ouverture d'esprit généralisée apparaît. La rencontre visiteurs/locaux génère de nombreux échanges sur l'agriculture et l'AOP Comté notamment. Et les éoliennes font désormais partie du patrimoine local. Ce n'est pas Christophe Defert, président de la Coopérative de Plasne Barretaine — notamment célèbre pour avoir envoyé du Comté dans l'espace avec Thomas Pesquet — qui dira le contraire. En tant qu'actionnaire de JuraSCIC, la coopérative fromagère est un des co-propriétaires de l'éolienne citoyenne de Chamole. L'éleveur, membre du GAEC des Fontaines Blanches qui exploite des prés et pâturages situés aux pieds du parc éolien, déclare « Après deux années d'exploitation du parc éolien, aucun critère technico-économique — reproduction, fertilité, production — ne s'est dégradé. De même, 2019-2020 est une année record au niveau de la production laitière : presque 800 000 litres pour le GAEC. Mais là honnêtement, je crois que les éoliennes n'y sont pas pour grand-chose, nos systèmes AOP sont très liés à la nature et à la météo. »



© photos : J.C Lambert

ÉNERGIES RENOUVELABLES

AMANGE, LE SOLEIL BRILLE !

Le Conseil Municipal, dans sa continuité à vouloir agir pour la transition énergétique, après avoir installé des ampoules basse consommation et éteint l'éclairage public entre minuit et 5 h, a eu l'idée de louer les toits communaux pour produire de l'énergie renouvelable.

UN TOIT SOLAIRE POUR LES BAINS DOUCHES

La commune a fait appel à la Fruitière à Énergie de Quingey pour l'accompagner. Cette coopérative, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, mobilise localement des compétences humaines et financières pour assurer la transition énergétique. La toiture du bâtiment communal des Bains Douches devait être refaite. L'installation d'une centrale photovoltaïque de 6kWc a été confiée à la société Jura Énergie Solaire. Celle-ci est raccordée au réseau électrique depuis janvier 2020. La production d'énergie par le biais de ressources renouvelables publiques est incontournable pour opérer la transition énergétique. Alors que les diminutions de dotations aux communes peuvent rendre difficiles les investissements, le SIDEC du Jura a mis en place un dispositif incitatif de Fonds de Concours pour la promotion des toits solaires et contribué au financement de la centrale d'Amange dont le coût global s'élève à 15 000 € à hauteur de 3 000 €. La revente de la production électrique devrait générer une recette annuelle de 1 000 €. La commune amortira ainsi son investissement sur 7 ans, compte tenu de l'économie réalisée par le non-remplacement des tuiles estimé à 5 000 €.

ET ENCORE DU SOLAIRE À LA SALLE DES FÊTES !

La Fruitière à Énergie a réalisé l'installation d'une seconde centrale photovoltaïque de 9kWc sur le toit de la salle polyvalente. La société propose en effet un système de co-toituration : elle équipe en panneaux solaires des toits de bâtiments publics, mais aussi ceux d'entreprises et de particuliers, pour produire de l'énergie verte, revendue aux distributeurs d'électricité. La Fruitière s'occupe de tout : prêt à la banque, installation et revente de l'énergie. La production de la centrale, mise en service le mardi 5 novembre 2019, correspond à la consommation électrique de 3 ménages hors chauffage et hors eau chaude. L'investissement de la société



Toits Solaires du Jura

Ce Fonds de Concours du SIDEC a pour ambition d'accompagner financièrement et techniquement les communes et leurs groupements à réaliser des investissements sur leur patrimoine (mairie, école, salle polyvalente, église, etc.) afin de mettre à profit tout programme de travaux en toiture permettant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Il s'agit de soutenir et accompagner les collectivités à développer leur production d'énergie renouvelable, d'engager leur patrimoine immobilier sur une trajectoire BEPOS, de générer des recettes de fonctionnement par la production d'énergie, ainsi qu'à asseoir leur exemplarité en tant qu'acteur de la transition énergétique.

2019.sidec-jura.fr

coopérative sur ses fonds propres sera financé grâce à la revente de la production électrique pendant les 20 prochaines années. Le bail précise qu'à ce terme l'installation reviendra à la commune qui pourra poursuivre l'exploitation à son profit. La commune est devenue sociétaire de la coopérative en achetant une part de 500 €, elle pourra comme tout associé participer aux décisions lors de l'assemblée générale, au comité de gestion. Le montant de la location du toit de la salle des fêtes sera réinvesti sous forme de parts nouvelles dans la Fruitière afin de promouvoir son travail et d'autres actions locales concrètes, durables, porteuses de sens.

CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

Une étude d'opportunité a montré la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté installée à la Maison Familiale Rurale. Outre les besoins de la MFR, l'installation pourra permettre de chauffer la Mairie, l'école, les deux logements communaux et la salle polyvalente. Le chantier dont le coût avoisine 300 000 € est subventionnable à 70 % par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil départemental du Jura. Il est encore possible aux riverains du futur réseau de bénéficier de cette installation : d'urgence se renseigner en Mairie.



CARRIÈRE DE MOISSEY

Besoins en baisse, nuisances et dangers constants

ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT, À LA QUALITÉ DE VIE, AU PAYSAGE ET AU TOURISME

Face à la prolongation de l'exploitation de la carrière de Moissey, en plein cœur d'un site naturel classé Natura 2000, l'association « Sauvons le Massif de la Serre » (SMS) se mobilise depuis 2015 pour informer la population, protéger l'environnement et la qualité de vie des riverains.

DES NUISANCES ET UNE DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT PAYÉES AU JUSTE PRIX?

La transparence sur la production est essentielle à leurs yeux. Lors de l'exploitation précédente, le cabinet de géomètre ABCD avait mis en évidence une extraction supérieure aux autorisations préfectorales d'environ 28 %, soit l'équivalent de 73 810 m³. SMS avait alors alerté la commune d'Offlanges d'un potentiel manque à gagner d'environ 70 000 €. Les doutes exprimés sur l'ancienne exploitation avaient conduit l'État à renforcer les exigences du suivi dans le nouvel arrêté préfectoral. La société des carrières de Moissey était, réglementairement et avant de débiter l'exploitation, tenue de faire un état des lieux de l'existant, puis annuellement : relevés du volume de roche en place, des stocks...

Après visites d'inspections et deux ans d'échanges avec le carrier sur ce sujet, l'État a constaté des manquements à ces obligations, manquements qui « limitent les possibilités de contrôle des quantités de matériaux extraits, traités, commercialisés ou utilisés dans le cadre de la remise en état du site, à hauteur de plusieurs milliers de m³ » (AP 2019-19 DREAL du 21/05/2019). L'Etat a donc infligé à la Société des Carrières de Moissey en 2019, une amende administrative de 15 000 euros et a engagé des poursuites pénales (délit) (cf. Visite d'inspection du 5 avril 2019). Les rapports d'inspection annuels de la DREAL font par ailleurs état de points de non-conformité qui à ce jour ne sont pas tous encore soldés.

UNE ROCHE SITUÉE TROP PROFONDÉMENT

Le gisement exploitable est situé sous une énorme quantité de matériaux « stériles » qui doivent être déplacés avant d'atteindre le gisement. Les riverains en payent aujourd'hui le prix par des nuisances supplémentaires et une destruction du paysage. Le « décapage » dure depuis de longs mois durant lesquels, tronçonneuses, pelleteuses, camions, explosions et brise-roches viennent peu à peu à bout d'un volume énorme à déplacer, avant même d'atteindre la roche exploitable.



Danger mortel pour les promeneurs

Le chemin qui longe la carrière sur la commune d'Offlanges se situe dans le périmètre de la carrière. Il n'est pas clos et présente des risques mortels lors des explosions. L'annonce des tirs est affichée en mairie.

UNE DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT QUI REMPLIT LES STOCKS...

Lors de l'enquête publique, SMS avait émis des doutes sur les besoins en granulats de la région et donc sur l'utilité publique d'autoriser l'exploitation. L'argumentaire portait sur une diminution des besoins (pas de grands chantiers routiers dans la région, réduction des budgets des collectivités), et sur la place alternative grandissante des matériaux recyclés. Les faits semblent donner raison à SMS puisque la production de la carrière (150 000 tonnes en 2019) est bien inférieure aux plafonds autorisés (230 000 à 280 000 tonnes) et les stocks de granulats extraits s'accumulent. Fallait-il vraiment autoriser une exploitation sous couvert « d'utilité publique régionale » alors que les besoins en granulats semblent diminuer de manière drastique ? Le cas de Moissey n'est pas isolé (cf. la carrière de Lepuix-Gy, dép. 90). Cette question amène à reconsidérer les modes d'évaluation des besoins par l'État et à une vigilance quant aux destinations réelles des agrégats.

SMS AVANCE CONFIANTE

Petit à petit le travail de l'association porte ses fruits et des avancées sont palpables. La prochaine étape sera de dialoguer avec la future équipe municipale d'Offlanges. SMS espère trouver un interlocuteur à l'écoute, soucieux des intérêts des habitants et du tourisme qu'offre le massif de la Serre, dans le respect des règles en vigueur et des activités locales tant écologiques qu'économiques. Finalement SMS reste vigilante pour l'étape 2026 et pour contrer les projets déments du carrier qui a toujours à l'esprit de couper le massif de la Serre en deux!

✍ Ludivine Gérardin

Rejoignez l'association, adhérez!

Toutes les informations sur : sauvons-la-serre.e-monsite.com

Lors de la dernière commission de suivi, le carrier, pour des raisons d'économies, a demandé la suppression de la pause méridienne. SMS s'y oppose car les horaires de l'exploitation avaient, lors de l'enquête publique, fait l'objet de larges consultations et de difficiles négociations. Le conseil municipal d'Offlanges s'est aussi exprimé contre cette demande.



Ouvrage LPO Biotope, éditions 2018



Guêpier d'Europe : l'oiseau exotique par excellence de nos contrées, il a colonisé la région et les bords de cours d'eau depuis les années 90

LES OISEAUX

De formidables ambassadeurs pour la nature et sa préservation



Invité par l'Association locale Serre Vivante, Samuel Maas, ornithologue à la LPO Franche-Comté, est intervenu vendredi 6 décembre à la salle communale de Fraisans (39). L'occasion fut donnée de présenter un bilan sur la répartition et l'état de santé des populations d'oiseaux de Franche-Comté.

LES OISEAUX SONT ENCORE PARMIS NOUS

Le chant des oiseaux apporte chaque année son lot de bonheur en sortie d'hiver, lorsque les jours s'agrandissent et que les températures deviennent plus clémentes. Ces dernières années les printemps se font de plus en plus silencieux et devant les différents constats d'érosion de la biodiversité aux 4 « coins » du globe, la LPO Franche-Comté a fait paraître en 2018 un livre sur les oiseaux, pour valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur notre territoire depuis une soixantaine d'années. Devant 38 participants attentifs vendredi soir, Samuel Maas a retracé les grands enseignements de ce livre, complet et richement illustré, rédigé par un collège d'experts locaux.

Si 430 espèces d'oiseaux ont été observées au moins une fois en Franche-Comté, 300 sont considérées comme régulières, dont 202 se reproduisent au printemps sur le territoire comtois. La liste rouge des oiseaux nicheurs, labellisée IUCN et CSRPN, mise à jour pour l'occasion de cette parution, met en avant 41 % d'espèces menacées.

Certaines espèces sont classées :

- **CR (n=31), en danger critique d'extinction** telles : blongion nain, cigogne noire, busard cendré, râle des genets, pie-grièche grise...
- **D'autres sont classées EN (n=16), en danger**, telles : petit gravelot, vanneau huppé, courlis cendré, moineau friquet...
- **Ou encore VU (n=28), vulnérables** telles : caille des blés, tourterelle des bois, torcol fourmilier, tarier des prés...
- Les autres espèces nicheuses (59 %) sont classées parmi les catégories NT, **potentiellement menacée** ou LC, **préoccupation mineure**.



© Claude Nardin LPO Franche-Comté

Pie grièche grise : Classée CR - en danger critique d'extinction, l'espèce est passée de 300 couples dans les années 90 à environ 15 de nos jours en Franche-Comté

DIFFÉRENTS CONSTATS PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS

En premier lieu celui d'une banalisation des peuplements d'oiseaux, reflet d'une augmentation des oiseaux généralistes dont la niche écologique est très large (=présent dans différents types de milieux), au détriment des oiseaux spécialistes dont la niche écologique est très étroite (=présent dans un milieu en particulier).

C'est une véritable perte de la richesse patrimoniale micro-locale qui s'opère! Pire encore, les espèces autrefois considérées communes commencent elles aussi à régresser... si cela ne se voit pas sur l'aire de présence, restée inchangée ces dernières décennies, cela se traduit par une baisse des effectifs, parfois remarquablement élevée et sur des pas de temps très courts.

Ces constats, loin d'être des cas isolés, sont malheureusement partagés quelle que soit l'échelle considérée – Franche-Comté, France, Europe, Amérique – et les facteurs avancés sont partout les mêmes : agriculture intensive, destruction et fragmentation des habitats, surexploitation des ressources, pollution et bio-contamination, ceci placé dans une immense cocotte-minute intitulée « changement global », qui agit comme un super catalyseur!

Vous l'aurez compris c'est l'Homme qui tient une part majeure dans cette érosion sans précédent de la biodiversité et pour que la tendance s'inverse, ce ne sont pas des « petits pas » qui sont attendus par les spécialistes. Oiseaux des milieux agricoles -40,7 % en Bourgogne-Franche-Comté, des milieux bâtis -23,5 %, des milieux forestiers -15,3 %...



Chardonneret élégant, répandu et commun, l'espèce se raréfie et diminue de -47 % en Bourgogne-Franche-Comté entre 2002 et 2019

© Jacques Dubois, LPO Franche-Comté

C'est une véritable perte de la richesse patrimoniale micro-locale qui s'opère!



Tourterelle des bois : Classée VU - vulnérable, l'espèce subit une baisse de -64 % en Bourgogne-Franche-Comté, mais reste sur les listes d'espèces chassables

STOP aux tirs des Oiseaux en déclin pris pour cible

À l'heure où la biodiversité s'effondre, pourquoi le gouvernement français continue-t-il à autoriser la chasse d'oiseaux en mauvais état de conservation? Sur les 64 espèces d'oiseaux chassables en métropole, 20 en liste rouge sont en danger.

Cet été encore, malgré les avertissements de la LPO, la ministre de la transition écologique et solidaire a autorisé la destruction de 6 000 Courlis cendrés et de 18 000 Tourterelles des bois, ainsi que de 17 autres espèces en danger...

AGISSEZ AVEC LA LPO

lpo.fr/suivi-des-appels-a-dons/oiseaux-en-declin-pris-pour-cible-stop

POURTANT TOUT N'EST PAS ENCORE PERDU

Un des messages de la conférence réside également dans le fait que si la volonté d'agir est vraiment présente, les solutions existent et portent leur fruit : exemples sont pris avec la cigogne blanche ou le faucon pèlerin, qui ont failli disparaître du territoire dans les années 70, mais qui, grâce à l'action de l'Homme, ont pu reconquérir leurs territoires désertés.

Si pour certaines espèces c'est déjà trop tard pour agir en Franche-Comté, d'autres comptent sur nous. Chacun à son niveau peut faire quelque chose pour ces espèces :

- **En tant que salarié** : gestion douce des espaces verts de votre entreprise, incitation de mécénat de compétence, adhérer au collectif Cedre...
- **En tant que citoyen** : soutenir les associations de protection de la Nature en adhérant, gestion douce du jardin, installation de nichoirs, réduction de son impact sur l'environnement, interpeller vos élus, ne pas laisser divaguer les chats domestiques (ou avec une clochette alors!)...

Les populations d'oiseaux étant capables d'une grande résilience, il ne tient qu'à nous de décider dans quel monde nous souhaitons vivre demain. Les solutions existent, mais sommes-nous prêts à les mettre en place dès aujourd'hui? Si nous tardons trop, une partie de la Vie disparaîtra et avec elle une partie de notre Humanité...

✍ Samuel Maas

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Attention aux piqûres de tique et de taon, mais aussi de moustique tigre !
À vos moustiquaires !

Les associations de lutte contre les maladies liées aux germes de tique, comme les organismes officiels de santé ne cessent de répéter « Attention aux piqûres de tique ! ». Ces acariens, les Ixodida, présents dans la nature principalement en automne et au printemps, peuvent se retrouver sur les peaux humaines et animales sur l'ensemble de la métropole.

Si la majorité des personnes a été piquée dans la forêt (64%), près d'un individu sur trois déclare avoir été mordu dans son jardin (30%). Les tiques sont vectrices de pathologies, telles que la maladie de Lyme. Au total 12 000 cas ont été déclarés en 2018. Ces déclarations sont en dessous de la réalité, faute de tests diagnostiques réalisés. Si toutes les tiques ne sont pas porteuses d'infection, une simple morsure par un unique parasite peut suffire pour contracter une ou plusieurs maladies.

EN SAVOIR PLUS : has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-06/reco266_rbp_borreliose_de_lyme_cd_2018_06_13_argumentaire.pdf



érythème migrant

Taon

⚠ Attention, les animaux domestiques peuvent transporter des tiques infectées jusque dans les maisons ou les jardins, et risquent ainsi d'infecter les membres de la famille. De même, les taons sont vecteurs de transmission de germes, s'ils ont au préalable piqué des animaux porteurs de bactéries.

RECOMMANDATIONS

Lors d'une promenade dans la nature, des tiques peuvent s'accrocher à votre peau et, si elles sont infectées, vous transmettre une maladie.

- Rester au centre des chemins en forêt comme en campagne.
- Porter un chapeau, des vêtements (longs, couvrants, clairs afin de mieux repérer les tiques) resserrés aux poignets et aux chevilles et des chaussures fermées.
- Éviter que les tiques ne s'infiltrent et puissent piquer la jambe ou tout pli du corps présentant une zone de transpiration ou d'humidité.
- Utiliser des répulsifs sur les vêtements, insecticides pyréthrénoïdes.
- Repérer précocement les piqûres de tique après exposition. Inspecter son corps et celui de ses enfants au retour de promenade, à la recherche d'une tique. Les tiques mordent le plus souvent dans le pli de l'aîne, sous les bras, mais aussi le cuir chevelu ou à la base du cou.
- Retirer les tiques au plus vite pour éviter le risque de contamination. Extraire la tique de la peau à l'aide d'un tire tique (disponible en pharmacie et chez les vétérinaires) dans un mouvement circulaire.
- Ne pas endormir la tique, par exemple avec de l'éther, avant de l'enlever.
- Désinfecter la piqûre après extraction de la tique.
- Si un érythème migrant apparaît sur le site de la piqûre dans les 30 jours suivants (présent dans 30% des cas seulement) ou si l'on n'est pas sûr d'avoir retiré correctement la tique, consultez un médecin.

UNE SPÉCIALISTE RECONNUE RÉPOND À NOS QUESTIONS

Selon le docteur Muriel Manant Blanc, ex-urgentiste, ancien praticien hospitalier à Besançon :

« On compte probablement 3 à 5% de la population en Franche-Comté souffrant de pathologies liées aux maladies vectorielles à tique. N'oublions pas que des porteurs sains sont observés. En Franche-Comté, les pathologies sont dans l'ordre des plus fréquentes aux moins fréquentes : babésia, rickettsia, borrelia, bartonella, ehrlichia, theileria, anaplasma, coxiella. On parle de piropalose chez l'animal pour la babésiose et la theilériose. La tularémie et la fièvre Q se contractent majoritairement par des voies autres qu'une piqûre de tique. Quant à l'encéphalite à tique, elle est rarissime.

La clinique est quasi identique pour tous ces germes puisque provoquée par la réponse immunitaire des personnes. Le tableau clinique n'est pas spécifique, mais uniquement le reflet des réponses immunitaires répétitives. La plupart des médecins généralistes ne connaissant pas les autres pathologies, en dehors de Lyme, ne font pas le diagnostic. Même si Lyme n'est pas la pathologie prépondérante. C'est pourquoi des tests diagnostiques plus fréquents seraient utiles. Dans la région Franche-Comté, il existe, chez la majorité des patients, un cocktail de germes : souvent 3 germes sont présents (selon la loterie) chez les personnes diagnostiquées. Les tests diagnostiques sont spécifiques pour chaque germe. Comme pour tous les tests sérologiques et PCR, il existe des faux négatifs à prendre en compte. De même, les traitements sont fonction des germes identifiés. »

Où et par qui se faire soigner des conséquences des germes inoculés chez l'homme par les tiques et les taons ?

L'association FRANCE LYME à Besançon indique les médecins spécialistes à proximité. Cinq établissements d'expertise de prise en charge, de recours et de coordination s'engagent à respecter les recommandations nationales et à prendre en compte les attentes des patients et des associations. La Bourgogne Franche-Comté comptera deux centres de compétences : Besançon et Dijon.

Selon Christophe Lejeune « C'est une garantie pour le patient que son dossier soit traité par une équipe pluridisciplinaire ». Un début de remède face aux errances de diagnostic. Ce député a mis en place une permanence localisée en Haute-Saône, à Lure. Face à la progression de la maladie due à la prolifération de tiques (une des conséquences du réchauffement climatique), le député milite pour une vaste campagne de prévention.

francelyme.fr/site/category/toutes-les-actualites/rencontres

CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Selon le Dr Manant Blanc « Malheureusement, lorsque le climat change, les moustiques eux-mêmes changent. Notamment des moustiques porteurs du Chikungunya, de la Dengue, de Zika et de West Nile prolifèrent. » Dans tous les cas, les symptômes des virus transmis par le moustique tigre sont les mêmes : fortes fièvres ou encore des douleurs articulaires. Ces douleurs peuvent être ressenties jusqu'à une dizaine de jours après une piqûre. Il est vivement recommandé de consulter un médecin en cas de doute.

Une importante canicule sévit en France l'été, en ces fortes chaleurs, on observe une activité croissante des moustiques tigres (aux rayures blanches sur un corps noir). Dans la région PACA par exemple, l'ARS a indiqué le 26 juin 2019 que 18 cas confirmés de dengue avaient été recensés. Le moustique tigre envahit l'Hexagone très rapidement. Il est aujourd'hui bien installé dans 51 départements selon les données 2019 du ministère de la Santé. Mieux vaut alors s'en protéger, éviter des eaux stagnantes près de son domicile et utiliser des répulsifs tout en se couvrant les bras et les jambes. Ainsi, pendant la pandémie de Covid d'autres combats sont à mener.

Nathalie Rude



Quatre répulsifs efficaces contre les tiques et les moustiques

Il s'agit du DEET, de l'IR 3535, de l'icaridine et du PMD, extrait d'eucalyptus citronné plus connu sous le nom de Citriodiol. Le DEET semble le plus actif sur les tiques. L'IR 3535, reconnue pour sa bonne tolérance, est souvent préféré chez les jeunes enfants et les femmes enceintes.

quechoisir.org/guide-d-achat-antimoustiques-n7841



Pour éviter de se faire piquer

Un seul prédateur contre les tiques : les poules ! Avoir des poules dans son jardin garantit une sécurité pour les enfants.

Éviter la proximité des bovins des habitations ou installer des poules avec les vaches !

Les renards contribuent également au cycle de protection contre les tiques en éliminant les rongeurs.

Favoriser les herbes rases qui évitent la prolifération de tiques.

Se couvrir lors des promenades, installer des moustiquaires, sinon appliquer du répulsif toutes les 6 heures sur les vêtements.

LA PERMACULTURE

Redonner de la vie dans son jardin



© Photos : C. Ramaux

Les buttes sont achevées. Premières plantations (bettes et rhubarbe)

La permaculture repose sur 3 principes

Prendre soin de la Terre, prendre soin des Hommes, partager équitablement les ressources. Appliquée au jardin, elle vise à créer un endroit harmonieux, durable, économe en travail et en énergie et proche d'un écosystème comme dans la forêt : mise en place de 3 étages de végétation, peu ou pas de déplacements pour les matériaux utilisés pour les buttes, organisation du jardin pour optimiser la production, pratique de la culture (associée) biologique, peu ou pas d'arrosage, la terre n'est plus retournée...

Christophe Ramaux, habitant de Montmirey-le-Château, se définit comme un jardinier amateur. En 2015, une vidéo de Philip Forrer : « Le jardin du Graal », lui a donné envie de tester la permaculture.

Christophe nous présente ici la façon dont il a procédé, mais différentes variantes sont possibles.

LA PRÉPARATION

La terre du jardin de Christophe était une terre lourde, argileuse. Il a donc mis en place 7 buttes creusées, de 7 m de long, 1,20 m de large et 0,50 m de profondeur, en laissant des allées de 40 cm environ entre chaque butte.

L'ÉTAPE SUIVANTE : LE REMPLISSAGE

Il se fait comme un millefeuille en alternant couche azotée et couche carbonée.

- Les matières végétales **azotées** : souvent vertes, molles et humides, comme les tontes de gazon, les jeunes feuilles tendres, les épluchures de fruits et légumes.
- Les matières végétales **carbonées** (riches en carbone), souvent brunes, dures et sèches, comme les feuilles mortes, la paille, les brindilles, le carton, le bois.

Au fond de chaque butte, Christophe a déposé des rondins de bois (feuillus) verts de 15 à 20 cm de diamètre en veillant à remplir les vides avec du bois spongieux car très décomposé. À partir de là, les couches carbonées sont constituées de bois mort de plus en plus fin au fur et à mesure que l'on approche de la surface. Chacune de ces couches alterne avec une couche azotée.

À chaque « étage » de ce millefeuille il faut arroser copieusement, combler les vides et bien tasser. Les 2 dernières couches : 20 cm de terre végétale suivis d'une couche finale de BRF (Bois Raméal Fragmenté).

LA DERNIÈRE COUCHE

Cette couverture de 5 cm de BRF (mais cela peut être remplacé par autre chose) est constituée de broyat de branches (diamètre 7 cm maxi) fabriqué idéalement en automne, mais également en hiver, avant le départ de végétation, et placé aussitôt sur les buttes. En effet, à cette période, le BRF contient de nombreux nutriments sous l'écorce, à l'aisselle des branches, dans les bourgeons. La lignine, biomolécule, présente dans le bois, sera transformée, dégradée par un champignon. Ce sera le départ de nombreuses chaînes alimentaires dont les acteurs apporteront un engrais spécial par leurs déjections. Avec le BRF, l'activité biologique, la faune et les champignons sont très développés.

Cette dernière couche constitue une réelle protection face à la chaleur ou au froid. Par souci d'efficacité il est important que les allées soient également couvertes d'un mulch (BRF, paille, foin, herbe...). Ainsi toute la vie souterraine et les plantes sont dans le confort ! Au final les buttes dépassent de 50 cm le niveau du sol. Chaque automne Christophe enlève le mulch décomposé des allées en le plaçant sur ses buttes puis en remet un nouveau.

Différentes étapes dans la création d'une butte



LE RÔLE DES CHAMPIGNONS

La science a mis en évidence deux rôles fondamentaux joués par les champignons :

- Ils constituent grâce à leur mycélium un véritable « internet » du sous-sol qui permet aux plantes d'échanger de nombreuses informations entre elles. Par exemple, une tige de haricot, attaquée par un insecte, envoie un message chimique par les racines. Le mycélium des champignons capte l'information et la diffuse alentour. La tige du haricot voisin, informée, fabrique alors une substance qui durcit la cosse du haricot pour le protéger.
- Les champignons sont également pourvoyeurs de nourriture, car les plantes ne stockent pas la nourriture. Elle est distribuée dans le réseau souterrain. En moyenne une plante cède 20 % de sa sève élaborée aux réseaux de mycélium des champignons. Le jardin bénéficie donc de la présence d'autres plantes, arbres compris, même très éloignés (du blé cultivé sous un chêne est constitué de 4 % de sucres issus du chêne).

Des plantes relais (ronce, aubépine, noisetier, sureau, lierre) permettent d'interconnecter ces réseaux souterrains.

✍ Laurent Champion

Des vidéos YouTube pour aller plus loin :

- ▶ « Champignons et sol vivants », Hervé Coves.
- ▶ « L'interaction des champignons dans le sol », Hervé Coves.
- ▶ « Le jardin du Graal », Philip Forrer.

Un site à consulter : 🌐 permacultureetc.com



Récolte de patates douces sur une ligne (66 kg en 2018)



Ligne plantée de maïs, melons, betteraves, salades, choux daubanton, soucis.



Spécimen de patate douce



Le jardin en 2017



En 2019, taille exceptionnelle de l'artichaut : plus de 2 m et 82 artichauts récoltés !

ÉTEIGNEZ LA LUMIÈRE

La nuit vous dit merci !

Pays de Montbéliard, énergie d'un soir

© photo : D. Delfino

La vie est un cycle nourri au quotidien tant par le jour que par la nuit. La biologie de la quasi-totalité des organismes vivants dépend de leur rythme circadien (cycle biochimique de 24 h) basé sur l'alternance jour/nuit. Avec deux tiers des espèces actives la nuit, les pollutions lumineuses ont un impact loin d'être anecdotique.

En quelques décennies, nous avons bouleversé cette alternance naturelle en développant de manière incontrôlée et disproportionnée l'éclairage artificiel extérieur. La quantité globale de lumière émise la nuit n'a pas cessé d'augmenter : + 94 % en vingt ans seulement et pour le seul éclairage public.

ÉCLAIRER LE CIEL, C'EST ÉTEINDRE LES ÉTOILES !

Mais pas seulement. C'est aussi dépenser inutilement de l'énergie, et surtout mettre en danger notre santé et celle des espèces animales et végétales. Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des migrations, des cycles de reproduction... pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de chauves-souris... mais aussi pour l'Homme!). Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les 11 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public appellent une puissance d'environ 1300 MW, soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge. L'éclairage public correspond à 41 % de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 670 000 tonnes de CO².

QUAND ÉCOLOGIE RIME AVEC ÉCONOMIE...

Pour répondre à l'impératif de réduire drastiquement le gaspillage de l'énergie, certaines communes n'ont pas encore fait le pas : Brans, Chatenois, Courfontaine, Dammartin-Marpain, Etrepigny, Evans, Gendrey, La Bretenière, Menotey, Moisse, Ougney, Our, Pointre, Sermange, Taxenne, Romange, Louvatange, Rouffange, Thervay, Frasnè les meulières, Lavans-les-Dole et Salans. De nombreuses communes ont décidé de mettre fin à l'éclairage public toute ou partie de la nuit. C'est par exemple le cas à Amange, Billey (21), Champagny, Chevigny, Dampierre et Petit Mercey, Gredisans, Malange, Montepain, Montmirey-le-Château,

Pagney, Rans, Romain-Vigearde-Champs Vounans, Vitreux, La Barre, Labergement-les-Auxonne (21), Lavangeot, Montmirey-la-Ville, Plumont, Serre-les-Moulières, Orchamps, Rainans, Ranchot, Saligney... D'autres communes ont aménagé leurs installations électriques, comme Archelange, Fraisans, Offlanges, Peintre et Vriange, pour permettre de diminuer l'intensité lumineuse de 50 %, voire parfois de 66 %. Dans nos villages autour du massif de la Serre, l'interruption nocturne de l'éclairage public permet de substantielles économies. Ainsi le maire de Biarne estime à 2 500 €/an le gain de la coupure de cinq heures par nuit. Ce qui amortira vite le remplacement des anciens lampadaires. Le maire de La Barre, première commune jurassienne à avoir coupé son éclairage public, estime utiliser 70 % d'électricité en moins. Ce qui se traduit par une économie de 30 à 40 %, sur la facture énergétique de la commune.

✍ Claude Jeanroch

📊 ENQUÊTE RÉALISÉE ENTRE LE 1^{ER} ET LE 15 MARS 2020



■ Rainans [1h-6h]	■ Gredisans, Labergement-les-Auxonne (21), Malange, Montepain, Montmirey-le-Château, Pagney, Rans, Romain-Vigearde-Champs Vounans, Vitreux [23h-6h]
■ Amange, Chevigny, Lavangeot, Montmirey-la-Ville, Plumont, Ranchot, Serre-les-Moulières [0h-6h]	■ Champagny, Orchamps [23h-7h]
■ Billey (21) [23h-5h]	
■ La Barre [22h30-5h]	
■ Dampierre, Petit Mercey, Saligney [0h-7h]	

AVANCÉE : L'ÉTIQUETAGE BIEN-ÊTRE ANIMAL SE GÉNÉRALISE

En février 2020, les magasins U, Carrefour et Galliance ont rejoint l'Association Étiquette Bien-Être Animal créée en 2018 par les organisations de protection animale Compassion in World Farming (CIWF), la Fondation droit animal (LFDA) et l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) avec le soutien du groupe Casino. Elle propose un référentiel et un étiquetage unique en France sur le bien-être animal qui garantit une évaluation fiable des conditions de naissance, d'élevage, de transport et d'abattage des animaux, grâce à un référentiel technique de 230 critères précis.



Désormais le mode d'élevage sera affiché sur l'étiquette (sous forme d'un pictogramme) ainsi le classement sur une échelle à 5 niveaux. Le niveau A correspond au plus haut niveau de maîtrise possible du respect des animaux, de la naissance jusqu'à l'abattage. Le niveau E correspond aux exigences réglementaires minimales. Cet étiquetage concernera dorénavant 10 % des volailles en France, et sera

présent chez 40 % des distributeurs français. Grâce à l'étiquette bien-être animal, les consommateurs qui souhaitent encore manger de la viande bénéficient dorénavant d'une information claire et peuvent faire un choix en toute connaissance de cause. Cela encourage également les éleveurs à développer et mieux valoriser leurs pratiques en faveur du bien-être animal.

📍 etiquettebienetreanimal.fr



REGARDEZ PASSER LES OIES SAUVAGES!

Pour la 13^e fois, le Conseil d'État annule la prolongation de la chasse aux oies migratrices.

Le Conseil d'État saisi conjointement par France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Humanité et Biodiversité et One Voice, a annulé l'arrêté ministériel qui permettait de chasser les oies sauvages jusqu'à la fin du mois de février 2019. C'est la 13^e fois qu'un tel arrêté ministériel est ainsi cassé à la demande des associations de protection de la nature, contraintes de rappeler année après année aux gouvernements successifs que la législation européenne interdit de chasser les oiseaux migrateurs au cours de leur trajet de retour vers leur lieu de nidification.



SE PASSER DE NEUF?

Peut-on réellement résister à l'appel de la consommation? Comment fait-on pour réduire ses achats d'objets neufs? Quels changements cette démarche apporte-t-elle dans la vie des participants?

Pour 66 % des participants au Défi « Rien de neuf », organisé par Zero Waste France et que 30 000 personnes ont relevé en 2019, essayer d'acheter le moins d'objets neufs possible est une démarche facile, voire très facile à mettre en place. Le premier réflexe à adopter est simple : il s'agit de questionner ses achats. Ainsi, dans 19 % des cas, les participants renoncent tout simplement à l'achat qu'ils prévoient de faire. Et lorsqu'ils estiment avoir réellement besoin d'un objet, les participants se tournent principalement vers l'achat d'occasion (80 %). Mais le Défi les a aussi conduits à découvrir d'autres alternatives. En tête de liste, ils récupèrent des objets gratuitement auprès de proches, grâce à des applications ou dans des boîtes à dons (32 %), les réparent ou les font réparer (13 %) et les empruntent (11 %), notamment des outils de jardinage et de bricolage. Les solutions adoptées montrent que la démarche « Rien de neuf » suppose pour les participants de créer une relation d'échange avec leur entourage, leurs voisins ou d'autres personnes impliquées dans la démarche. L'enquête révèle l'importance de promouvoir et développer les alternatives au neuf partout en France pour en faciliter l'accès aux personnes qui veulent réduire leur impact environnemental. À l'instar des repair'cafés ou des ludothèques, ces alternatives peuvent également être des espaces dans lesquels partager des objets et des idées. En 2020, le Défi « Rien de neuf » continue et Zero Waste France relance son invitation à s'inscrire pour essayer de se passer de neuf.

📍 INSCRIPTION : riendeneuf.org.

📍 serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/2019rien-de-neuf.pdf

📍 LE SAVIEZ-VOUS? Il faut 183 kilos de matières premières pour fabriquer un smartphone.



2 INSECTICIDES INTERDITS

Une nouvelle victoire juridique pour l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) et Agir pour l'environnement (APE).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire et environnementale (Anses) et Dow AgroSciences, filiale de Dow Chemical, multinationale de l'agrochimie, ont été condamnées début décembre 2019 : deux insecticides « tueurs d'abeilles » ont été interdits définitivement au terme d'une procédure contentieuse engagée conjointement par l'Unaf et APE contre l'autorisation de mise sur le marché du Transform et du Closer. L'Anses et la société Dow AgroSciences ont été conjointement condamnées à payer 1 500 euros chacune aux deux ONG requérantes. Cette décision de justice confirme que le processus d'autorisation de mise sur le marché des pesticides est faillible et nécessite d'être revu en profondeur afin d'éviter que la précaution soit la norme, et la prise en compte du principe de précaution l'exception.

📍 agirpourenvironnement.org



PESTICIDES, UN BILAN CONSTERNANT

+ 25 % de pesticides utilisés en 10 ans.

Les chiffres 2017-2018 sur l'évolution de la consommation des pesticides de l'agriculture française publiés en janvier 2020 illustrent l'ampleur de l'immobilisme des gouvernements successifs face aux pesticides : entre 2008 et 2018, les doses de pesticides utilisées en agriculture n'ont pas été réduites, mais ont bel et bien augmenté de... 25 %. Insensé. L'objectif initial du plan Ecophyto était pourtant de réduire de 50 %

l'usage des pesticides pour 2018... Cette hausse alarmante de la consommation de pesticides renvoie au poids des lobbys dans notre pays. Plus de 600 millions d'euros d'argent public ont été investis sur 10 ans pour réduire la consommation de pesticides en France dans le cadre d'Ecophyto! Il est plus que temps de tirer le bilan des blocages structurels dans le monde agricole et d'aller vers des solutions de soutien plus affirmées à la transition agroécologique et à l'agriculture biologique.

BIO, PASSONS DES PAROLES AUX ACTES



Enjeu autant économique que de santé publique, le bio se retrouve de plus en plus à toutes les sauces.

Sur le papier, les ambitions du gouvernement pour l'agriculture bio sont grandes. En 2018, il présente son plan « ambition bio 2022 ». Les sénateurs Alain Houpert (Les Républicains) et Yannick Botrel (Socialiste) n'y vont pas de main morte dans leur récent rapport sur les financements publics consacrés à l'agriculture biologique. « La politique en faveur de l'agriculture biologique souffre d'un excès de communication qui alimente un défaut d'identification ». Et de pointer du doigt la contradiction entre les ambitions de l'État de développer la bio et le soutien effectif qu'il lui apporte. Doté de 1,1 milliard d'euros, ce plan visait à convertir 15 % de la surface agricole utile au bio d'ici 2022 et à assurer 20 % de produits bio dans les repas servis en restauration collective. Après une année, on était bien loin du compte avec seulement 7,5 % des terres consacrées au bio. La filière bovins-lait (avec 60 % de surfaces en bio) et la viticulture sont les plus avancées, mais les grandes cultures, comme les céréales, sont à la traîne. Dans le même temps, la demande s'accroît. La production intérieure ne suffit pas pour ce marché estimé à 10 milliards d'euros et la France se retrouve contrainte d'importer 30 % de ses besoins en bio. Pour les auteurs du rapport, le taux d'accroissement actuel est clairement incompatible avec l'atteinte des objectifs fixés. Et de proposer de rebaptiser le plan : « Ambition bio (au mieux) 2026 ». Si les consommateurs jouent déjà massivement le jeu, les pouvoirs publics doivent urgemment faire leur part!

serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/2019-277agriBio.pdf

LE SAVIEZ-VOUS ? 89 % des français se disent prêts à consommer bio pour lutter contre le dérèglement climatique.

LES VENTES DE SUV EXPLOSENT !

La hausse des ventes de SUV est à l'origine de la flambée des émissions de CO₂ des voitures neuves.

Depuis 2013, la hausse est de 2,6 g/km de CO₂, soit 10 fois plus que les émissions liées à la baisse du diesel (0,25 g/km). Avec plus de 120 grammes de CO₂ par km, les SUV dépassent aujourd'hui le seuil maximum fixé par la Commission européenne pour l'année 2021. L'objectif de 95 grammes par km pour 95 % des voitures vendues l'an prochain semble désormais définitivement hors de portée...



TOTAL
RENDEZ-VOUS
AU TRIBUNAL

TOTAL ATTAQUÉ POUR INACTION CLIMATIQUE

Il s'agit du 1^{er} contentieux climatique en France visant à rehausser les ambitions climatiques d'une multinationale du pétrole.

14 collectivités territoriales, aux côtés des associations Notre Affaire à Tous, Sherpa, ZEA, les Eco Maires et France Nature Environnement, assignent la multinationale Total en justice et demandent qu'il lui soit ordonné de prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre en se fondant sur la loi relative au devoir de vigilance, ainsi que sur l'obligation de vigilance environnementale découlant de la charte de l'environnement. Cette action en justice fait suite à plusieurs mises en demeure restées sans suite. Les ambitions climatiques de Total sont clairement en inadéquation avec la trajectoire 1,5 °C, la seule réellement cohérente avec les objectifs de l'accord de Paris.



5G ... À QUOI ÇA SERT ?

Présentée comme la suite logique de la téléphonie 4G, cette technologie utilise une bande de fréquence d'ondes radio beaucoup plus courtes et pourrait être déployée avant même qu'une évaluation sérieuse des risques pour notre santé et l'environnement n'ait été faite.

L'essentiel des débits 5G sera réservé à la vidéo en ligne et à l'intrusion inquiétante et mal régulée des objets connectés dans nos vies quotidiennes : de la brosse à dents connectée à la voiture autonome en passant par les panneaux publicitaires connectés personnalisant le message en fonction de la localisation précise du propriétaire d'un portable 5G ou encore la reconnaissance faciale généralisée... Alors que les crises écologiques devraient nous conduire à allonger la durée de vie de nos appareils, cette énième « révolution » numérique doit faire l'objet d'un vaste débat social et d'une évaluation environnementale. Chez nos voisins suisses, le Conseil d'État vaudois a décidé en avril 2019 un moratoire sur les antennes 5G. En France, le Conseil d'État annonce sa décision pour avant l'été 2020... Priartem et Agir pour l'environnement, deux associations engagées contre la pollution électromagnétique, appellent à un moratoire eu égard aux risques que fait peser le projet de la 5G sur la santé, l'environnement, les libertés publiques avec le soutien de nombreuses autres ONG.

priartem.fr - Pétition en ligne en soutien à cette demande : stop5g.fr



La transformation de la viticulture afin de permettre de concilier les attentes sociétales, le respect de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la typicité des vins est un enjeu territorial fort.

Tout juste élu territoire d'innovation avec son projet VitiREV (Viticulture respectueuse de l'environnement), la Région Nouvelle-Aquitaine a fédéré l'ensemble des acteurs de la filière viticole pour construire la viticulture de demain. Des ambitions fortes pour expérimenter et faciliter la transition écologique de la viticulture. Même si dans les vignes du Jura la conversion à l'agriculture bio avance, il y aura certainement des choses inspirantes pour nos producteurs locaux dans les expériences et nouvelles pratiques développées ailleurs !



Des militaires pour protéger les agriculteurs

Ce n'est pas un poisson d'avril mais la cellule nommée Déméter créée par le gouvernement en décembre 2019 pour répondre aux supposées « problématiques de sécurité qui touchent le monde agricole ». Le problème réside dans le périmètre d'action de cette cellule. Le ministre de l'Intérieur précise que ceci concerne « des actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ». Il s'agit donc bien de criminaliser l'expression d'une opinion, en contradiction formelle avec le principe de liberté d'opinion. Dans une lettre ouverte adressée ce jour au Premier ministre Édouard Philippe, ONG environnementales et des défenseurs de l'agriculture paysanne et bio demandent la dissolution immédiate de la cellule Déméter, condition indispensable pour apaiser les relations avec le monde paysan.

© Denis-Richard Blackbourn



LE BLAIREAU A BON DOS

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire alimentation, environnement, travail), après trois années d'expertises, a rendu fin 2019 son rapport sur le rôle des blaireaux dans la transmission de la tuberculose bovine, et sur les moyens de lutte.

L'ANSES rappelle que le blaireau n'est que l'une des espèces sauvages susceptibles d'être infectées par la bactérie *Mycobacterium bovis*. D'autres espèces sauvages, dont le sanglier largement plus répandu, peuvent aussi porter la maladie. Elle réitère clairement sa position déjà exprimée dans un rapport de 2011 : « dans les zones indemnes de tuberculose, l'élimination préventive des blaireaux, et des autres espèces sauvages, est inutile et ne peut en aucun cas être justifiée au motif de la lutte contre la tuberculose ». Cet important travail conduit par les experts de l'ANSES est plein d'enseignements et devrait réhabiliter le blaireau injustement massacré. La LPO, Humanité et Biodiversité, France Nature Environnement et l'ASPAS qui avaient saisi l'ANSES en septembre 2016, en appellent au ministère de la Transition écologique pour que cette conclusion soit clairement rappelée d'une part aux préfets, pour qu'ils ne cèdent plus à cet argument émis dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage pour justifier l'intensification de la chasse, du piégeage ou de l'archaïque déterrage des blaireaux, mais également aux chasseurs et piégeurs.



© photo: Christian Jomôt

UN LYNX DE PLUS TUÉ DANS LE JURA

Il s'agit d'une destruction illégale. Un délit passible de peines dont la plus basse est de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

C'est la conclusion des experts des services de l'État (DREAL et OFB) suite à la découverte dans un ravin de la commune d'Ivrey d'un lynx tué par une arme à feu. En novembre 2019, des spéléologues avaient déjà découvert dans le gouffre du Préalot à Fontenu le crâne d'un autre lynx avec plusieurs blessures évoquant un abattage illégal. Ce délit porte une atteinte grave à la biodiversité, une procédure judiciaire doit être lancée afin d'identifier et condamner les responsables. En effet, le Lynx boréal est le seul grand félin sauvage présent en Europe. Espèce considérée comme menacée en France, il est strictement protégé au niveau international par la Convention de Berne, la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, et au niveau national, l'espèce bénéficie du statut d'espèce protégée. Depuis 2019 un Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Lynx boréal est en préparation avec l'ensemble des acteurs rassemblés dans un comité de pilotage, des comités de massifs et des groupes de travail qui se réunissent régulièrement. Ces instances rassemblent des représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs, avec pour objectif de rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable en France. Il doit être approuvé cette année.

FUKUSHIMA : 9 ANS DE CATASTROPHE ET DE DÉNI

Le 11 mars 2011, un accident nucléaire majeur débutait à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.



9 ans après, contrairement à ce que prétendent les autorités, la situation n'est toujours pas sous contrôle. 1,2 million de tonnes d'eau contaminée, que TEPCO souhaite rejeter dans l'Océan Pacifique, sont entreposées sur le site. Les trois cœurs de réacteur ayant fondu se situent toujours sous la centrale accidentée. Par ailleurs, des opérations périlleuses de retrait des combustibles usés situés dans les piscines de refroidissement doivent toujours être menées et de nouveaux rejets ne sont pas exclus. Dans les villes et villages de la région de Fukushima, jonchés de millions de sacs de terre contaminée dont on ne sait que faire, la « décontamination » s'avère illusoire. De nombreux points hautement radioactifs sont régulièrement découverts. En outre, 75 % des zones ayant subi les retombées, situées dans des zones forestières ou de montagne, ne sont pas accessibles. En octobre 2019, un typhon a lessivé les terres, répandant à nouveau la radioactivité. Une grande partie des habitants de la région doit donc continuer à fréquenter des lieux nocifs pour leur santé et consomme quotidiennement des produits contaminés. Les cancers de la thyroïde sont la seule pathologie à faire l'objet d'un dépistage systématique chez les enfants et les jeunes de la province de Fukushima. À ce jour, 237 cas ont déjà été suspectés, dont 186 confirmés par intervention chirurgicale : une occurrence plusieurs dizaines de fois supérieure à ce qu'on pourrait normalement attendre. Omerta oblige, aucune autre étude épidémiologique d'ampleur n'est menée dans la zone. Le réseau Sortir du Nucléaire dénonce cette gestion par le déni et rappelle qu'un accident peut également arriver en France.

www.sortirdu nucleaire.org



Le 1^{er} réacteur de la centrale nucléaire de Fessenheim a fermé.

Enfin cette promesse, ressassée depuis des années, devient réalité. Un premier petit pas indispensable pour la sécurité sanitaire et environnementale de la France. Des déchets nucléaires qui restent radioactifs plus de 100 000 ans. Des mines d'uranium, exploitées au Niger pour les centrales françaises, qui contaminent l'eau de la population locale. Une climatocompatibilité largement surestimée. Des accidents nucléaires, de Tchernobyl à Fukushima, aux effets sanitaires et environnementaux terrifiants. La liste des méfaits du nucléaire sur notre santé et les écosystèmes est particulièrement abondante. Elle rappelle à quel point cette énergie n'est et ne sera jamais humainement et écologiquement viable. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a évalué qu'on éviterait à peine 9 % d'émissions de gaz à effet de serre en mettant en service 1 réacteur nucléaire par semaine pendant... 15 ans. A contrario, un scénario énergétique 100 % renouvelable en France d'ici 2050 est réalisable et climatocompatible selon les études prospectives de l'ADEME. L'énergie nucléaire n'a rien d'une solution, il est plus que temps de reporter les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, ce sont elles qui sauveront le climat.

www.sortirdu nucleaire.org



Le chantier de l'EPR en construction dans la Manche accumule les retards depuis son lancement à Flamanville. Encore un de plus.

Le décret paru vendredi 27 mars 2020 au Journal officiel « porte à 17 ans, au lieu de 13, le délai de mise en service de l'installation nucléaire de base dénommée Flamanville 3 ». Ce chantier, marqué

depuis 2007 par de nombreux surcoûts et retards, a dernièrement été pointé du doigt pour de nombreuses soudures défectueuses, contraignant aujourd'hui EDF à des travaux complexes de réparation. Resteront les défauts de fabrication de la cuve. Quand est-ce qu'on arrête les frais ?

L'AGENDA



06
JUN

25
NOV

ANIMATIONS
NATURA 2000

Inscriptions obligatoires

Sorties Nature

Le chant des Oiseaux,
le 6 juin à Offlanges.

À l'affût ! Sortie crépusculaire
d'observation de la faune,
le 13 juin à Vriange.

franche-comte@lpo.fr ☎ 06.98.95.45.13

Les chauves-souris forestières
et la gestion du milieu forestier,
le 26 juin à Plumiont.

Nuit internationale de la chauve-souris,
le 28 août à Menotey

contact@cpepesc.org ☎ 03.81.88.66.71

Chantiers écovolontaire

Arrachage du Raisin d'Amérique,
les 4 juillet et 12 septembre à Thervey.
Adeline Franzoni (CAGD) ☎ 03.70.58.40.10

Création d'habitats favorables
aux reptiles ou aux amphibiens,
le 3 octobre à la Forêt de Chaux.

franche-comte@lpo.fr ☎ 09.51.10.85.50

Restauration de mares,
le 7 novembre, Massif de la Serre.

Hugo Barré-Chaubet (DE) ☎ 09.51.10.85.50

Inventaire participatif

Découverte des papillons de nuit en forêt
de Chaux, le 18 septembre,
Forêt de Chaux.

Adeline Franzoni (CAGD) ☎ 03.70.58.40.10

Biodiversité forestière et inventaire
des arbres d'intérêt écologique,
le 25 novembre, forêt de chaux

contact@jne.asso.fr ☎ 03.84.47.24.11



SALANS
MOISSEY

MARCHÉS ARTISANS ET PRODUCTEURS

Le comité des fêtes de Salans organise chaque premier jour du mois, à partir du 1^{er} mai, un marché local regroupant des artisans et producteurs locaux.

📍 Salle des fêtes de Salans 🕒 17h-21h

À partir du 5 juin à Moissey, et tous les vendredis, venez remplir vos paniers de produits locaux : légumes, fromages, produits laitiers de vaches, escargots, tisanes, oeufs, viandes, bières, vin...

📍 Place du village de Moissey 🕒 16h30-19h30



GENDREY

03
JUIL.

04
JUIL.

SPECTACLES
THÉÂTRE DE TERRITOIRE

La Carotte fête ses 20 ans

Le seul spectacle de l'été ! Proposé par tous les artistes de la carotte, autour des faux gâteaux d'anniversaire des 20 ans de la Carotte.

☎ 06.14.91.14.63 ✉ caroline@lacarotte.org
📍 Parc de gendrey 🌐 lacarotte.org



FRAISANS

24
SEPT.

07
NOV.

SPECTACLE LANDSCAPE /
LES OGRES DE BARBACK

Les Forges de Fraisans

Nous ouvrirons la saison le jeudi 24 septembre avec une soirée festive, au programme : spectacle «Landscape» cirque en paysage à 18h30, présentation de saison à 19h30, concert à 20h30.

Le concert des Ogres de Barback initialement prévu aura lieu le samedi 7 novembre à 20h30.

🌐 lesforgesdefraisans.com



RAINANS

27
SEPT

MANIFESTATION HORTICOLE
Association Fleurir Rainans

25^e Journée des plantes

Bien plus qu'un simple marché, cette journée est un forum d'échanges, un régal pour les yeux, un lieu privilégié pour découvrir ce que l'on cherche... et même ce que l'on ne cherche pas !

🌐 journee-des-plantes.e-monsite.com



PESMES

11
OCT

ARTISANAT, FILMS, EXPOSITION

2^e édition Festival Laine à l'Est

Manifestation en pleine nature sur le site historique des Forges de Pesmes (70). Venez découvrir localement la filière laine et les arts du fil et des fibres.

🌐 lainealestfestival.wixsite.com/monsite



Cœur de Pigeon

Autour du verger conservatoire associatif communal de Petit-Mercy-Dampierre, l'association propose des activités d'entretien, de taille, d'accueil de la biodiversité et de partage de récoltes. Les scolaires sont les bienvenus. Et toujours «Les festives retrouvailles annuelles», fin septembre, autour d'un barbecue. Assemblée Générale mardi 23 juin à 19h, mairie de Petit Mercey. ✉ remymariemartin@orange.fr



Les Amis de la Nature

L'association propose à ses adhérents des activités diversifiées basées sur le plein air, le sport, la culture et la défense de l'environnement. Elle propose, à Dole et ses environs : tous les 15 jours, le mardi, une promenade; les vendredis matin, une marche nordique; le dimanche, une randonnée accessible à tous. Durant l'année, sorties culturelles et séjours sont organisés par les adhérents.

☎ 03.84.81.08.17 ✉ philippe.sorin39@orange.fr



POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : SERRE VIVANTE, 39290 MENOTÉY



- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2020
- Je fais un don de € 66 % de mon don déductible des impôts
(30 € versés ne me coûte que 10 €)

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone

